

VILLE DE LEFFRINCKOUCKE
SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU MARDI 12 AVRIL 2022

PROCÈS-VERBAL

Le 6 avril 2022, convocation du Conseil Municipal a été adressée à chacun des membres pour le 12 avril 2022, afin de délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire,
O. RYCKEBUSCH



CONSEIL MUNICIPAL DE LEFFRINCKOUCKE

L'an deux mille vingt deux, le 12 avril à 18 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance ordinaire, sous la présidence de **Monsieur Olivier RYCKEBUSCH, Maire**

Présents : G. HOEDT, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSCHAL, P. STRUK, adjoints

J. LOPEZ, E. RICHARD, S. THOMAS, J.P. GOKELAERE, B. ETCHEVERRY, D. BUGE, R. DANIEL, M. COEUGNET, G. COLIN, C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, conseillers

Excusés ayant donné pouvoir : S. DZIKOWSKI à M. COEUGNET, S. LESTAVEL à R. DANIEL, L. MARCANT à G. HOEDT (arrivé à la délibération n° 1 12-04-22), L. VERCRUYSSSE à J.P. MOUGEL

Secrétaire de séance : G. COLIN

Le quorum étant atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

- **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022.**
- **Ajout à l'ordre du jour.**
- **Fermeture d'un service public facultatif.**
- **Compte de gestion 2021.**
- **Compte administratif 2021.**
- **Affectation des résultats.**
- **Vote des taux d'imposition.**
- **Budget primitif 2022.**
- **Attribution de subventions.**
- **Gestion de la dette.**
- **Créances éteintes et admissions en non valeur.**
- **Motion de soutien aux salariés de Valdunes.**

O. RYCKEBUSCH « *J'aimerais, avant de procéder à l'appel, qu'on puisse observer une minute de silence pour se recueillir suite au décès de Michel Delebarre qui était ancien ministre d'État et un homme politique très reconnu sur le territoire. Donc j'aimerais, si vous le voulez bien qu'on se lève et qu'on procède à une minute de silence, merci.* »

Délibération n° 0_1

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022.

Le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022 est soumis à l'approbation des membres de l'assemblée.

Le conseil municipal, à l'unanimité

APPROUVE celui-ci.

G. HOEDT : « *Oui, M. le Maire, à la demande de Laurent Marcant qui arrivera un peu en retard, il est demandé de rajouter au procès-verbal les propos menaçants de M. Henni lors du dernier conseil.* »

O. RYCKEBUSCH : « Merci, ce sera donc ajouté. »

N. HENNI : « C'est une bien étrange demande. Il n'y a pas eu de mot menaçant, en tout cas je ne m'en souviens pas. En l'occurrence, je ne sais pas comment vous allez formuler ça sur le procès-verbal, on va regarder ça avec précision. Mais je tiens évidemment à ce que mes propos, s'ils sont repris, propos supposés repris dans un document, ils ne pourront pas être évidemment actés sans que je sois, effectivement, d'accord avec la formulation qui est proposée. C'est le principe et c'est la règle. »

O. RYCKEBUSCH : « Oui bon, juste pour information, je rappelle que les séances sont enregistrées, donc simplement les enregistrements seront bien évidemment retranscrits, il n'y a pas de souci là-dessus M. Henni. »

Complément au procès-verbal de la séance du conseil municipal du 8 mars 2022, suite aux propos de M. Henni, en réponse à la question écrite de M. Laurent Marcant adressée à Mme D'Hordain.

N. HENNI : « Et moi je vous demande M. Marcant de vous méfier... Moi je vous demande, M. Marcant de ne pas vous laisser embarquer dans des histoires... »

Délibération n° 0_2

Ajout à l'ordre du jour.

A la demande du groupe « Leffrinckoucke Autrement ! », il y a lieu d'ajouter à l'ordre du jour une motion de soutien aux salariés de Valdunes.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE cet ajout.

O. RYCKEBUSCH : « On passera donc la motion à la fin pour respecter la démocratie M. Pedretti. Je rappelle tout de même, qu'en principe, et j'aimerais bien que l'on fasse attention, les questions sont à demander 48 heures avant le conseil municipal. J'aimerais vraiment qu'on fasse attention, pour autant, je l'accepte pour aujourd'hui, merci. »

Délibération n° 1

Fermeture d'un service public facultatif.

Les organes délibérants des collectivités territoriales disposent d'une compétence générale pour créer ou supprimer un service public. Ceci est la conséquence de leur compétence de droit commun pour régler les affaires relevant de leur ressort géographique (CGCT, art. L. 2121-29, L. 3211-1 et L. 4221-1, respectivement pour les communes, départements et régions).

La loi rend certains services publics obligatoires. En l'espèce et conformément à la jurisprudence, la *piscine Paul Haucolas* gérée en régie directe constitue un service public administratif facultatif.

Nous pouvons relever trois causes de suppression d'un service public :

- Disparition d'un besoin d'intérêt général.
- Suppression du service public sans la disparition du besoin d'intérêt général. Exemple : pour des raisons politiques, pour des raisons financières.
- Suppression pour des raisons techniques.

Comme en matière de création des services publics facultatifs, les collectivités publiques disposent en la matière d'un pouvoir discrétionnaire. ([CE Sect., 18 mars 1977, requête numéro 97939, requête numéro 97940, requête numéro 97941, Chambre de commerce et d'industrie de la Rochelle et a.](#))

En mai 2021, la commune a engagé la garantie décennale, suite à la découverte de plusieurs problèmes techniques importants et à une succession de fermetures techniques. L'audit technique émis par la société titulaire du marché d'entretien des installations relève quarante-quatre points d'alerte nécessitant une intervention incontournable avant une éventuelle réouverture.

Le service de la piscine municipale Paul Haucolas accueille 8,1% de leffrinckouckois (hors public scolaire).

Depuis sa fermeture technique, des solutions sont trouvées avec les piscines voisines (Dunkerque et Bray Dunes) qui accueillent les classes élémentaires de Leffrinckoucke dans le cadre du savoir nager.

L'accompagnement des services de la CUD dans la construction budgétaire 2022 a permis d'élaborer 3 scénarii avec pour constante l'inévitable perte de fiscalité liée à l'usine des dunes en 2023. Ces scénarii présentés lors du débat d'orientations budgétaires font apparaître les grandes difficultés auxquelles serait confrontée la commune en maintenant la piscine ouverte. Hormis les dépenses d'investissement à prévoir pour remettre en route la piscine, il faut insister sur les frais de fonctionnement de celle-ci et sur leur poids sur le budget de la collectivité.

Pour rappel, le transfert d'un équipement communal à une intercommunalité se traduit par une estimation des charges portées par la commune. C'est le travail de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées). Cette somme est d'office retranchée du montant de l'attribution de compensation (pour la ville cela représente environ 700 000 €), soit 8,8% des recettes réelles du budget.

L'augmentation des fluides (eau, électricité, gaz) les problèmes techniques, la garantie décennale engagée conduisent la municipalité à procéder à la fermeture de ce service public.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (6 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI, J.P. MOUGEL, L. VERCRUYSSSE et 1 abstention : C. DEHAESE)

ACTE la fermeture définitive de la piscine municipale Paul Haucolas.

O. RYCKEBUSCH commente la présentation d'un document Powerpoint reprenant l'historique, les aspects techniques, juridiques et financiers de la piscine Paul Haucolas.

J.P. MOUGEL : « *Oui, moi je note quand même que vous avez une préoccupation budgétaire que j'apprécie et qui est, effectivement, louable, mais il faut quand même savoir que pour maintenir cette piscine en 2011, il y avait une aide de la Communauté Urbaine, et c'est dommage qu'il n'y ait pas eu plus, mais il y avait une aide à concurrence de 50 % sur l'investissement, et une dotation de centralité qui était aussi à concurrence de 50 % du coût de fonctionnement de la Communauté Urbaine. Donc si cette piscine est fermée, cette dotation de centralité sera nécessairement affectée par cette décision. Moi je suis étonné, je vous avais écrit pour demander à avoir connaissance du rapport d'expertise puisqu'il s'avère que le Tribunal Administratif a bien été saisi d'une demande d'expertise au titre de la garantie décennale et il a, par une ordonnance du 10 septembre 2021, désigné un expert avec mission de déposer un rapport d'expertise dans un délai de 8 mois pour donner un avis, je cite : « pour donner un avis motivé sur les causes et les origines des désordres et malfaçons dont il s'agit en précisant s'ils sont imputables aux travaux de construction, de conception, à défaut, de direction ou de surveillance, à leur exécution ou encore aux conditions d'utilisation et d'entretien du bâtiment, et dans le cas de causes multiples, évaluer les proportions relevant de chacune d'elles, indiquer la nature des travaux nécessaires pour remédier à la situation actuelle en assurant la solidité des ouvrages et un usage propre à leur destination. » Le rapport d'expertise normalement devrait être déposé 8 mois après, c'est à dire le 10 avril. Je n'ai pas eu de réponse à ma demande de pièces. J'ai cru comprendre qu'il y avait eu une réunion d'expertise qui avait eu lieu au mois de novembre, habituellement, les experts font toujours une note en cours d'expertise pour dire déjà quelles sont leurs constatations et quelle est la situation. Alors je suis quand même un peu étonné que vous demandiez au conseil municipal de délibérer sur la base d'un rapport d'audit de la société Engie qui est chargée de faire l'entretien, alors qu'un rapport d'expertise doit intervenir prochainement. D'autant plus que la piscine étant fermée temporairement, je ne vois pas quel coût supplémentaire le fait d'attendre d'avoir la réponse de l'expert judiciaire cela induirait. D'autre part, je crains qu'en fait en délibérant là, aujourd'hui, on se retrouve dans une situation finalement rendue délicate parce que lorsqu'il faudra, sur la foi d'un rapport d'expertise, que par hypothèse nous n'avons pas pour prendre une décision, lorsqu'il faudra finalement demander au Tribunal Administratif d'attribuer à la commune de Leffrinckoucke un dédommagement, eh bien en fait, on aura arrêté le compteur à aujourd'hui et on ne pourra pas dire qu'il y a un manque à gagner, qu'il y a un préjudice, un trouble de jouissance pour les habitants, ou quoi que ce soit, puisque les débats d'aujourd'hui et la délibération que vous nous demandez de prendre elle sera produite devant le Tribunal Administratif et il sera dit par la partie adverse, malheureusement, que c'était une volonté politique de fermer la piscine pour faire des économies et pas le résultat d'une situation technique insurmontable qui rendait nécessaire la fermeture de cette piscine. Donc je crains bien, qu'en fait, en voulant obliger à la délibération aujourd'hui sans avoir malheureusement la réponse de l'expert judiciaire qui a été demandée il y a de cela près d'un an, on se trouve dans une situation délicate. Délicate parce qu'on ne sait pas si la faute est au manque d'entretien, on est dans une situation assez confuse parce qu'en fait le bassin, vous nous dites le bassin prend l'eau. Bon, mais le bassin n'était pas inclus dans la réhabilitation de 2011, donc la garantie décennale ne fonctionne pas nécessairement. D'autre part, les négligences qui ont été commises par la société Idex, au titre du contrat de maintenance dont elle était chargée, ne relèvent pas non plus de la garantie décennale. Alors bien sûr on peut reprocher à l'ancien maire de n'avoir pas voulu souscrire la dommage ouvrage, mais les conditions d'intervention d'une dommage ouvrage sont assez restrictives et, d'autre part, 115 000 € c'était quand même une somme considérable qu'il aurait fallu ajouter à l'endettement que nous avons souscrit. Et je rappelle qu'il y a des dettes qui ont été souscrites et un emprunt qui a été souscrit en 2011 pour 20 ans, qui courent donc jusqu'en 2031. Donc je pense que la décision qui est demandée aujourd'hui au conseil municipal est hâtive sans que le rapport d'expertise judiciaire soit déposé, et je pense qu'elle est inopportune dans la mesure où elle affaiblira nécessairement la position de la commune lorsqu'elle viendra à faire une demande indemnitaire pour obtenir la réparation de ses préjudices devant le Tribunal Administratif. Donc, je préconise, qu'effectivement, cette délibération soit remise à plus tard comme je vous l'ai demandé dans la lettre que je vous ai envoyée ce week-end. »*

O. RYCKEBUSCH : « *M. Mougel, je vais me permettre de vous répondre tout de suite. Il y a tout de même quelque chose qui m'interpelle. Avez-vous lu, oui ou non, le pacte fiscal et financier 2020-2026 ? Parce que dans ce pacte fiscal et financier 2020-2026, on ne parle plus de dotation de centralité. Ce qui veut dire que l'argent que nous avons au travers de cette dotation de centralité, qui était de l'ordre de 212 000 €, qu'on garde ou qu'on ferme la piscine, nous allons maintenir cette DSC qui est maintenant une dotation de solidarité communautaire.*

Donc, on ne peut plus parler de piscine, d'école de musique, ni à Leffrinckoucke, ni ailleurs. C'est changé dans la pacte fiscal et financier 2020-2026, c'est marqué dedans, premier point. Concernant la garantie décennale, on l'a dit, il n'y a pas que les bassins. Il y a l'ozoneur, il y a la machinerie, il y a quand même une multitude de problèmes techniques : 44 ! Je rappelle, M. Mougel, parce que vous étiez adjoint aux finances à l'époque, et je rappelle quand même que le dossier piscine vous le connaissez par cœur. Et concrètement, c'est même à vous qu'il faudrait poser les questions. Il ne faudrait pas inverser les rôles. Qu'est-ce qui s'est passé dans cette piscine ? Pourquoi il n'y a pas eu de contrat d'entretien correct ? La domage ouvrage ça coûte cher, mais 115 000 € sur 5 millions d'euros, arrêtons un peu. Sincèrement, qu'est-ce qui s'est passé dans cette piscine ? A partir de quel moment vous avez été interpellé pour une problématique d'ozoneur qui a eu un impact fondamental sur la santé des agents par exemple ? Qu'est-ce qui s'est passé ? Moi, aujourd'hui je suis un héritier. Je dois prendre des décisions fortes. Et je le rappelle, j'ai même l'impression de radoter, ce n'est pas l'investissement le problème, ce n'est pas le fait de mettre 100 ou 200 000 €, c'est le fonctionnement. Donc je rappelle les 3 causes de suppression de service public : disparition d'un besoin d'intérêt général, suppression du service public sans la disparition du besoin d'intérêt général, exemple : pour des raisons politiques, c'est celle que vous avez abordées, pour des raisons financières, c'est celle que moi j'aborde, et suppression pour des raisons techniques. En plus, c'est financier. La ville de Leffrinckoucke aujourd'hui n'a plus les capacités, mesdames et messieurs, à avoir une piscine qui coûte 640 000 € par an. Elle n'en a plus les capacités ! Parce qu'on perd de la fiscalité de l'usine des Dunes et ça tout le monde le sait, tout le monde sait qu'en 2023 on y aura droit. C'est comme ça, tout le monde sait que les fluides aujourd'hui on ne peut pas les contrôler, et si on garde la piscine, je suis certain qu'on se retrouvera ici, et là ça va être mon règlement de compte. Je n'ai pas été élu, mesdames et messieurs, pour me retrouver devant vous en disant : « je me suis trompé, excusez-moi. » Donc, je dois prendre des choix. Pour autant la piscine, on aura l'occasion d'en débattre plus tard, ce n'est pas je la rase et je fais un immeuble. Je lui redonne un nouvel horizon. C'est un bâtiment sportif, ça restera un bâtiment sportif. Pour autant, sur la problématique piscine aujourd'hui, il n'y a personne autour de la table, personne qui peut nous garantir, même si on met 200, 300, 400 000 € sur la piscine, qui peut nous garantir que la piscine réouvrira dans de bonnes conditions ? Personne ! Je rappelle que 2011-2021, on enlève le Covid, ce n'est pas loin d'un an de fermeture. Et 3 semaines, et 4 semaines, et un mois, et quinze jours, pour l'eau verte, pour l'eau noire, pour problème de chauffage, pour problème de pompe, pour problème de ceci, problème de cela, je ne l'invente pas, on a toutes les expertises. Si je vous le dis, c'est parce que j'ai de quoi alimenter le débat. Je sais que c'est un choix dur. Mais bon sang, qu'on soit dans la majorité ou dans l'opposition, on a quand même un rôle à tenir concernant la bonne gestion des comptes. On ne peut pas faire autrement aujourd'hui, on ne peut pas faire l'autruche à vie en disant : « non mais si ça va aller, vous ne voulez que fermer une piscine », non ! Le débat est complètement différent aujourd'hui. C'est une problématique financière ! C'est à dire que si on garde la piscine, mesdames et messieurs, si on garde la piscine : vestiaires de foot : on annule, on arrête, colis des aînés : on annule, banquet des aînés : on annule, centres aérés : on annule, les bâtiments ça va aller, ça ira, ça va tenir encore 10 ans, voilà. Vous voulez qu'on continue comme ça ? La voirie : on annule. Alors vous allez me dire : « oui mais c'est la Communauté Urbaine. » Oui, je veux bien, mais une rue sans lumière ça ne marche pas. Et la lumière, c'est nous ! Une rue c'est 100 000, 150 000 €, voilà donc c'est quand même problématique. Donc vous m'excuserez mais j'ai des choix à faire. »

J.P. GOKELAERE : « M. Mougel, il est peut être aussi intéressant de ne pas trop traîner puisque ce bâtiment n'a pas vocation à être rasé mais à être donné à une autre destination pour nos associations. Donc pour pouvoir offrir un service plus rapidement à nos associations et aux citoyens, il est peut être intéressant de prendre la décision rapidement puisque de toute façon, effectivement, c'est un problème de budget de fonctionnement. Donc, tarder encore pour une décision qui de toute façon sera celle qu'on prendra, c'est peut être un peu dommage d'encore attendre alors qu'on peut rendre à ce bâtiment une très belle destination. Accueillir nos sportifs notamment, par exemple, des sports de combat dans des conditions bien plus décentes que celles qu'ils vivent depuis des années. Il y a d'autres équipements sportifs, si on prend les terrains de baskets qui sont dangereux pour les usagers, parce que vous pouvez vous y rendre, vous verrez sous les paniers de basket, il y a des choses à faire rapidement, et donc il faut..., c'est vrai que c'est délicat, on est tous désolé qu'une piscine ferme, en plus vous savez que, personnellement, l'eau j'adore aussi et que c'est important, mais le service est rendu. L'important c'est qu'on a trouvé d'autres solutions aussi pour rendre le service. Et malheureusement oui, les finances baissent, il faut peut être prendre cette décision difficile tous ensemble. Merci. »

N. HENNI : « Monsieur le Maire merci de me donner la parole. Je voudrais d'emblée vous remercier de nous avoir fourni des éléments plus précis, nous vous les réclamions depuis un petit moment, vous nous les avez adressés ce vendredi. On peut regretter que ces informations nous soient adressées très tardivement, à 4 jours du conseil municipal, alors que je voyais la date, les rapports datent pour certains d'entre eux du mois d'avril de l'année dernière, et nous aurions eu tout le loisir, ensemble effectivement, de poser sereinement ce débat et de l'avoir en toute responsabilité puisque nous sommes tous, autour de cette table, le garant de la bonne utilisation des deniers publics, vous en êtes, vous, le principal responsable. Il n'empêche que, et on le sent bien dans votre intervention, où vous avez la préoccupation quasi obsessionnelle, et je peux le comprendre, de la question des finances, de l'angle comptable de la gestion d'une piscine ou d'un

équipement, et vous êtes dans votre rôle. Sauf qu'à ne voir que cette partie là, je crains que beaucoup d'autres choses vous échappent et je voudrais, sans esprit polémique, mais en même temps pointer quelques contradictions dans votre posture. Je pense que votre décision est entachée de difficultés et pour certaines d'entre elles, elles confinent à des aberrations, et la première est liée à l'idée que vous essayez de faire passer selon laquelle on pourrait et on devrait pouvoir faire des économies en fermant la piscine. Alors sur le fonctionnement incontestablement, parce que dès lors que vous la fermez, aussitôt que vous la fermez, vous n'avez plus de frais de fonctionnement, mais je voudrais quand même rappeler que c'est un équipement qui nous a coûté cher et qui est extrêmement récent. Et comme un bon père de famille, vous ne pouvez pas rester insensible à l'idée de vous asseoir sur une somme aussi considérable que les leffrinckouckois ont eu à payer, et qu'ils payent encore, et qu'ils paieront encore pendant une dizaine d'années. Et pardonnez-moi, et c'est peut être là où il y a une vraie contradiction, c'est que vous nous dites que vous êtes garant de la bonne maîtrise des finances publiques, dois-je vous rappeler M. le Maire, ça ne va pas vous plaire, mais je ne résiste pas à l'envie de vous le rappeler tout de même que la première décision que vous avez prise en arrivant en conseil municipal dans cette ville c'est d'augmenter vos rémunérations, et c'est de le faire pour l'ensemble de l'équipe municipale. Vous avez pris aussi d'autres décisions en vous payant le service d'un directeur de cabinet, vous vous êtes aménagé vos bureaux, tout cela a coûté de l'argent aux contribuables. Alors moi je veux bien que vous soyez effectivement attaché aux finances des leffrinckouckois, mais j'aurais aimé que vous puissiez être aussi rigoureux dans la manière dont, effectivement, vous pouvez vous, à titre personnel, dans le cadre de vos fonctions, bénéficier des rémunérations que j'ai indiquées. La deuxième difficulté ou aberration que j'ai notée dans la manière dont vous abordez les choses, c'est l'idée qu'il n'y a pas d'alternative à la fermeture de la piscine, et ça c'est quelque chose qui est toujours très gênant parce que dès lors que vous dites : « il n'y a plus rien d'autre à faire que ça », on aurait tendance à vous suivre, il n'y a pas de raison qu'on remette en cause votre probité personnelle ou votre conviction. Vous avez effectivement le droit de considérer que ce que vous dites est absolument exact et que vous détenez, d'une certaine manière, la vérité absolue. Moi, je pense qu'il existe toujours des alternatives à tout et qu'on doit pouvoir, effectivement, analyser les opportunités ou les alternatives qui s'offrent à nous ; et je rappelle qu'on aurait pu, ensemble, les étudier si on en avait eu le temps. C'est pour ça que la proposition de Jean-Pierre Mougel qui aurait consisté à décaler un peu l'examen de cette délibération aurait pu nous servir, effectivement, à avoir ce débat parce qu'on a des estimations, enfin on n'en a pas en réalité d'estimations précises sur les coûts de la remise en eau de la piscine. Je crois que ce sont des éléments que nous aurions pu avoir et qui nous auraient permis, peut être, d'affiner ces alternatives, et puis vous l'avez indiqué, et je constate que vous avez changé d'un conseil municipal à l'autre, parce qu'au dernier conseil municipal vous niez le fait qu'il existait un plan piscine, et aujourd'hui vous dites qu'il en existe un, et effectivement, il en existe un. Et on se demande d'une certaine manière à quoi peut-il servir ? Parce que d'autres piscines de l'agglomération vont bénéficier de ce plan, et Leffrinckoucke n'en bénéficiera pas. Alors se pose le problème de votre propre position du rapport de force que vous savez créer ou pas au sein de la Communauté Urbaine, et ça rejoint une préoccupation que nous vous avons fait valoir au début de votre mandat quand la ville de Leffrinckoucke a, hélas, perdu sa vice-présidence au conseil communautaire, ce qui l'a placée dans des situations ou dans une situation qui est plutôt fragile. Et peut être que là, il s'agit d'une illustration, au fond, du fait que Leffrinckoucke ne pèse plus dans l'appareil communautaire au point où la Communauté Urbaine n'est plus prête à apporter une contribution à la hauteur d'ailleurs, effectivement, de la fréquentation de la piscine. Parce que je vous rappelle, et je pense que là-dessus il n'y a pas d'équivoque possible, nous sommes tous d'accord pour dire qu'effectivement la piscine municipale était une piscine communautaire qui s'adressait très majoritairement à des résidents, ressortissants, d'autres villes de la Communauté Urbaine. La troisième difficulté ou aberration elle est liée à l'idée qui est sous-jacente dans vos propos, qui est très présente, c'est la notion de rentabilité. Comme si une piscine pouvait être rentable, et j'ai l'habitude de dire que ce n'est pas du tout la vocation d'un équipement public que de faire de l'argent. Et vous ne manquez jamais une occasion de nous dire, y compris au sein de ce conseil municipal, moi à titre personnel ça me gêne toujours beaucoup, enfin je suis même choqué à chaque fois que vous vous présentez plutôt dans un rôle de chef d'entreprise que celui de Maire qui est attaché à l'intérêt général. Or, n'a-t-on jamais vu un stade municipal être rentable ? N'a-t-on jamais vu une école de musique être rentable ? N'a-t-on jamais vu un hôpital être rentable ? La vocation du service public ce n'est pas celle-ci. Le service public il est là pour nous apporter des services qui participent à la fois de notre bien être, de notre épanouissement, de notre place dans la société, et ça, manque de bol, on ne le chiffre jamais. Or, j'ai fait la tournée des présidents d'associations qui fréquentaient la piscine municipale et ils sont tous désespérés. Je pense en particulier à une association qui faisait venir 200 adhérents à la piscine par exemple, des femmes, souvent des femmes seules qui venaient faire des activités dans la piscine, elles se sont totalement évanouies dans la nature et je ne suis pas sûr que, M. Gokelaere, ces personnes aient eu aujourd'hui un service rendu. En tout cas elles sont dans la nature, elles n'ont pas trouvé de créneau dans les autres piscines municipales. Je pense que la gestion, évidemment, comptable rigoureuse est nécessaire, elle est absolument nécessaire, mais elle ne peut pas constituer à elle seule la fenêtre d'analyse du service public sans quoi on pourrait fermer tous les services publics. Et j'insiste beaucoup là-dessus pour dire qu'il faut aussi qu'on regarde ces services publics, ces équipements comme étant des éléments du service public qui apportent autre chose que des éléments de nature financière ou pécuniaire pour la commune. Je voudrais rappeler quand même que nous n'avons eu, et c'est ce que disait notre collègue M. Vercauteren et il

avait raison, pas d'accident par noyade de nos enfants, que vous êtes vous-même un maître nageur et que la piscine c'est une excellente activité pour le maintien de la forme et de la santé, notamment de la santé de ceux qui souffrent de mal de dos, enfin tout cela ce sont des choses qu'on ne comptabilise pas. La dernière chose que je voudrais vous dire, M. le Maire,... »

O. RYCKEBUSCH : *« M. Henni, n'oubliez pas que c'est 5 minutes en principe la prise de parole. »*

N. HENNI : *« Oui, je voudrais, j'en termine là, aussi poser le problème de la crédibilité de la parole publique. Parce que voyez-vous, on vient de passer un moment particulier, dimanche dernier à l'occasion de l'élection présidentielle, énormément de françaises et de français se plaignent que la parole publique n'est jamais respectée. Or, vous aviez pris des engagements à l'occasion de la campagne électorale. Vous aviez dit, les yeux dans les yeux, aux leffrinckouckois que vous vous battriez pour défendre la piscine. Et honnêtement, ils n'avaient aucune raison de douter de votre parole alors que vous êtes vous-même maître nageur. Vous vous étiez aussi engagé auprès d'eux, vous l'aviez diffusé dans la presse, on a vérifié dans la presse à chaque fois, que vous défendriez notre patrimoine, et je pense en particulier à un sujet qui me fend le cœur aujourd'hui, c'est la disparition du blockhaus miroir, mais ce sont autant de sujets sur lesquels vous avez renoncé. »*

O. RYCKEBUSCH : *« M. Henni, s'il vous plaît, le blockhaus miroir ce n'est pas l'ordre du jour, je vous laisse encore 30 secondes parce que je sens que bientôt vous allez partir sur le blockhaus de la gueule du loup, on va partir à Zuydcoote donc faites vite s'il vous plaît. »*

N HENNI : *« Non, non, je vais en finir là. Je voulais simplement mettre en exergue cette question de la crédibilité de la parole publique. Et je ne le fais pas pour vous accabler M. le Maire, je veux rester factuel parce que ce sont des éléments qui doivent compter. Vous ne pouvez pas dire aujourd'hui que vous ferez les choses et y renoncer dès le lendemain. Ça c'est un vrai problème. »*

O. RYCKEBUSCH : *« Merci M. Henni pour ces nombreuses questions. Concernant ma posture, je n'ai pas changé de posture du tout. Vous êtes vous-même un haut, voire un très haut fonctionnaire de la Communauté Urbaine de Dunkerque, vous savez à quel point il faut faire attention, M. Henni, je ne doute pas que dans vos fonctions vous devez aussi faire attention, effectivement, votre employeur c'est le Président de la CUD et c'est aujourd'hui un collaborateur, et il ne suffit pas, je vous rassure, d'avoir un poste de VP pour mener à bien les dossiers. Le plan piscine, M. Henni, c'est parce que vous..., j'ai l'impression qu'on ne se comprend pas en fait. Alors que vous êtes fonctionnaire, je suis fonctionnaire, on devrait se comprendre plutôt facilement et je m'aperçois qu'on ne se comprend pas. Donc, qui a raison qui a tort ? Je vais laisser le doute s'installer. Soyez quand même certain d'une chose, c'est que je me suis battu. Je me suis battu mais je me suis engagé pendant la campagne, parce que je n'ai pas Alzheimer, je m'en rappelle encore, pour que la natation soit développée. Et la natation on va la développer. D'ailleurs on est occupé, le sport santé, le mal de dos, etc. On va développer la natation, on va développer dans d'autres piscines, il y a la mer, il y a quand même plein de choses aujourd'hui qu'on peut utiliser comme outils. On va le faire. Donc, je ne peux pas entendre parler, quant à vos petites pointes d'humour à chaque fois ce sont les mêmes, donc j'imagine qu'en 2025 vous allez encore dire la même chose. Je vois déjà le tract de 2025. Un directeur de cabinet, les indemnités d'élus, quand est-ce qu'un jour vous allez dire qu'on bosse vraiment beaucoup quand même ? Parce que sincèrement on est sur le terrain tout le temps. On rencontre les gens tout le temps. On échange avec eux tout le temps. Ce n'est pas comme si j'étais le technocrate du coin qui reste dans son bureau. Je suis quelqu'un de terrain. Je suis quelqu'un d'entièrement assumé. J'accepte qu'on me dise les choses, pas via Facebook parce que le complotisme ce n'est pas trop mon truc, mais qu'on vienne me voir et qu'on me dise les choses. Je vois M. Mario Pedretti qui se marre déjà, mais moi ça ne me fait pas rire c'est une réalité. Par contre, concernant les présidents d'associations, je les ai rencontrés, ne vous inquiétez pas, bien avant qu'on annonce la fermeture. Je leur ai expliqué les problématiques, on leur a montré. Et j'ai même nagé avec l'ancien président parce que j'ai nagé au club de Leffrinckoucke pendant des années. Donc j'y suis attaché à cette piscine. J'ai une histoire, j'ai un passé, donc oui, c'est un crève cœur. Par contre je m'étais engagé, non pas, pendant la campagne, à sauver la piscine parce que je n'étais pas sensé découvrir tout ce qu'on a découvert là. C'est un peu comme vous, vous savez, vous pouvez faire toutes les promesses que vous voulez, demain quand vous hériterez, si vous êtes un jour, je dis bien un jour, à la tête de la collectivité, vous allez bien voir qu'entre ce qu'on pense savoir et ce qu'on découvre et ce qu'on apprend, il y a des fois un océan. Moi, j'ai découvert plein de choses, et aujourd'hui c'est parce que je suis un élu responsable que je dois m'assurer de la bonne gestion des finances de la ville. C'est aussi simple que ça. On ne peut pas faire autrement. Donc, attendre un mois, deux mois, trois mois, pour au bout du compte aller directement vers je me plante, non ! On ne va pas attendre ! Donc la crédibilité de la parole publique on m'excusera, faire autant de réunions publiques qu'on fait, rencontrer du monde et essayer d'être le plus honnête possible et transparent, on m'excusera là-dessus on fait le boulot ! Maintenant c'est vrai, je trouve que les élus ne sont pas assez payés moi, pour le travail qu'ils font. Je vais laisser d'ailleurs la parole à Gilles. »*

G. HOEDT : « Je voulais juste apporter un point de précision pour un petit comparatif simple, 2018 : le budget alloué aux indemnités des élus était de 90 000 €, 2021 : le budget alloué a été de 105 000 €, une augmentation donc, effective, de 15 000 €. En tout donc, 1 250 € par mois, alloués à l'ensemble des élus disposant d'une indemnité. Ce qui correspond grosso-modo à 62,50 € de plus par élu pour une présence et un travail, je pense, largement supérieurs. Où est l'erreur ? »

J.P. MOUGEL : « Oui, je voudrais intervenir brièvement et revenir à la piscine. Parce que le problème de ce soir ce n'est pas tellement l'indemnité des élus. M. Gokelaere, on a nagé ensemble dans cette piscine, moi j'étais inscrit au club, et il y a maintenant pas loin de 800 signatures de la pétition. Il y a une pétition, il y a des gens qui ne comprennent pas, et ils le comprennent d'autant moins que le rapport d'expertise qui devait être déposé le 10 avril, nous ne l'avons pas. Alors il faudrait aujourd'hui délibérer sur la base de résultats techniques décevants, mais quand on achète une voiture et qu'elle tombe en panne, et qu'elle ne donne pas satisfaction sur le plan technique, on ne la met pas à la casse directement, on essaie de la réparer. On a un expert qui doit déposer un rapport pour proposer des solutions et ouvrir la voie pour, effectivement, des recherches de responsabilité et d'indemnisation, attendons ce rapport d'expertise ! C'est tout ce que je demande. »

D. MARSCHAL : « Alors M. Mougel, moi en tant qu'adjointe aux ressources humaines, il y a bien une chose, au-delà de l'aspect technique qui m'interpelle, c'est la santé du personnel. Tout ce personnel qui s'est trouvé dans cette piscine, des personnes qui ont eu de gros, gros soucis de santé, pas que de petits soucis de santé, et c'est vrai qu'à cette époque, comment avez-vous géré ça ? Étiez-vous au courant ? Comment avez-vous géré ? Quel a été votre plan d'action à ce niveau là ? »

J.P. MOUGEL : « Oui, moi je voudrais répondre là-dessus. Je rappelle que je n'avais ni la délégation du personnel, ni la délégation de la piscine. C'était M. Guy-Marc Lemaire qui pourtant apparemment est très bien en cours, qui s'occupait et de l'un et de l'autre. J'ai pu simplement connaître le dossier de la procédure, en prendre connaissance, où il n'y a pas eu de maladie professionnelle qui ait été reconnue. Il y a une situation d'accident de travail qui a été reconnue, et il y a eu une procédure devant le Tribunal Administratif qui s'est terminée courant 2020 si je m'en rappelle bien. Donc, il n'a jamais été reconnu et il a toujours été contesté par les élus, notamment l'élu qui était en charge de cela, que les problèmes du personnel puissent être imputés à l'ozone dans la mesure où l'ozone s'évapore en moins d'une heure. L'évaporation de l'ozone est extrêmement rapide. Et au moment où l'agent MNS a eu son accident de travail, où il a été effectivement sorti de son lieu de travail, l'ozonneur n'était pas en fonction et le traitement de l'eau se faisait avec du chlore. Donc, j'avoue que j'ai toujours des doutes sur cette histoire, et en réalité il n'y a pas eu et il n'y a pas, à ce jour, de reconnaissance d'une maladie professionnelle de l'ensemble des maîtres nageurs et du personnel de la piscine parce que cela a toujours été contesté sur le plan juridique et sur le plan technique. Maintenant, si vous voulez publiquement avouer qu'il y a lieu à des recours juridiques en masse, il faudra les financer. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci Mme Marschal pour cette question qui est quand même intéressante. Parce que même si aujourd'hui, M. Mougel, vous dites qu'il n'y a rien qui justifie, il y a quand même une personne qui s'est mobilisée, qui a interpellé, alors vous n'étiez pas en charge de ce domaine là. Par contre vous m'excuserez, aujourd'hui vous êtes un peu les seuls qui soient capables de nous expliquer ce qui s'est passé avant. Moi ce que je vois, c'est qu'effectivement il y a eu des soucis avec l'ozonneur. L'ozone ça se dissout très vite dans l'air, par contre quand il y a des concentrations normales. Sauf que dans les slides, vous avez bien vu que les concentrations étaient énormes et on continue. Ce qui veut dire que, de toute façon, les personnes qui ont travaillé dedans ont été inévitablement plongées dans un air vicié. C'est comme ça. Par contre, la vraie problématique c'est, et j'espère, parce que moi je suis garant de la santé physique et psychologique des agents, et des personnes qui viennent dans les bâtiments publics, j'espère qu'il n'y en a pas, parmi ces personnes qui vont avoir dans les mois ou les années qui viennent des gros soucis de santé, d'ailleurs je vais d'abord laisser Virginie, je reviendrais après dessus. »

V. BOURGOIS : « Merci M. le Maire. Donc alors moi, pour moi ce que j'ai vu dans ces slides là, c'est que le plus gros problème c'est vraiment cet ozonneur. On parle des maîtres nageurs mais on ne parle pas du public qui a fréquenté cette piscine. Je parle du public : les IME, l'association au-delà du cancer, les associations de natation, les papillons blancs, les cours d'aquagym, la population, les écoles aussi. Nos enfants, vos enfants qui ont fréquenté cette piscine, et qui ont, peut-être, été soumis à des taux d'ozone bien supérieurs à la normale. Est-ce que aujourd'hui, moi, au-delà de ma délégation, en tant que mère, je dois m'inquiéter pour la santé de mes enfants ? Est-ce que vous, la population leffrinckouckoise ou autre personne qui a fréquenté cette piscine doit s'inquiéter pour sa santé ? Est-ce qu'on doit aller passer des examens ? C'est ça ma question. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci Mme Bourgois. M. Pedretti ? On n'oublie pas, on a encore 47 ordres du jour, j'espère que vous avez préparé à manger. »

M. PEDRETTI : « Non, mais je vais être rapide, M. le Maire, vous me connaissez, je ne passe pas 30 minutes dans mes présentations. Mais il reste deux questions quand même dans cette affaire. Moi, j'écoute les arguments des uns et des autres, deux questions auxquelles vous ne répondez pas clairement.

1) Pourquoi on n'attend pas l'expertise qui doit nous être rendue ? Le Tribunal Administratif..., j'essaie de faire la chronologie à partir des documents que vous nous avez envoyés entre parenthèses comme M. Henni moi j'ai apprécié ça. Enfin on a eu un dossier écrit. Enfin on pouvait bosser un petit peu le sujet de manière précise. Donc j'ai appris des choses. Vraiment M. le Maire, y compris des choses, comme vous, assez surpris sur l'état de la piscine, incontestablement, des choses que j'ignorais sur l'état réel de la piscine. Bien ! Mais là, il y a une expertise qui a été mandatée par le Tribunal Administratif en septembre 2021. En novembre, 1ère réunion, pourquoi on n'attend pas le rapport qui doit nous être rendu ? Et cela j'ai du mal à le comprendre. Ce serait dans votre intérêt parce qu'on aurait un élément objectif qui, peut-être et probablement, ira dans votre sens. Bon donc à cette question là il n'y a pas de réponse. Et deuxième question à laquelle non plus il n'y a pas de réponse : pourquoi la Communauté Urbaine qui a lancé ce fameux plan piscine à 13 millions, je crois de mémoire, bon voilà, finance des piscines d'autres communes, ils ne sont pas idiots dans les autres communes, j'imagine bien qu'il ont réussi à négocier des conditions financières intéressantes et pas une baisse de leur dotation, et pourquoi à Leffrinckoucke ça ne se passe pas ? Et à ces deux questions là, vous n'apportez pas de réponse M. le Maire. Et c'est de là que vient, je pense, la difficulté et le malaise. Voilà pourquoi on ne peut pas vous soutenir clairement là-dessus. S'il y avait eu des réponses claires sur ces deux points, bon, peut-être que la situation serait différente. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors je vais vous répondre. Tout d'abord, et je l'ai déjà dit 4 fois, je vais me répéter. Ce n'est pas l'investissement qui pose problème, c'est le fonctionnement. Le fonctionnement, le personnel, l'entretien, les 640 000 € annuels. C'est ça qui pose problème à la ville. Ce n'est pas l'investissement, et encore que, l'investissement il faudrait être certain que derrière l'établissement rouvre dans de bonnes conditions. Le plan piscine, je le redis, Leffrinckoucke en a bénéficié en 2011, il y a d'autres piscines maintenant qui vont en bénéficiant, ce n'est pas 13 millions d'euros, c'est 18 millions d'euros, Paul Asseman, Coudekerque et Gravelines, 18 millions d'euros, et ce n'est pas parce qu'ils sont mieux défendus que moi, je vous l'ai déjà dit : Leffrinckoucke on est allé chercher tout ce qu'on pouvait chercher et nous sommes encore occupés de nous battre. Un exemple : il n'était pas prévu qu'on fasse la deuxième phase de la digue dans le mandat, ça va être fait. Il n'était pas prévu qu'on fasse le parking du fort des Dunes, ça va être fait. Il n'était pas prévu qu'on refasse tout le contour de la mairie, ça va être fait. Vous imaginez tous les dossiers qu'on est allé chercher et qu'on continue tout le temps à aller chercher. On n'arrête pas d'aller chercher des dossiers. Tout le temps ! Il n'y a pas une journée où je n'appelle pas Patrice en disant : « Patrice on a besoin de ça, on a besoin de ça, on a besoin de ça. » On ne lâche rien ! La piscine c'est pas parce que ce n'est pas l'investissement le problème mais que c'est bien le fonctionnement. C'est le fonctionnement et je rappelle que le Directeur financier de la Communauté Urbaine, dans sa neutralité et son objectivité, a bien démontré lors du dernier conseil municipal que c'était bien le fonctionnement qui posait problème pour la piscine, c'était bien le fonctionnement ! Donc c'est la raison pour laquelle, vous voyez, on sait quand même où on va, c'est la raison pour laquelle aujourd'hui, c'est aujourd'hui que je prendrai la décision de fermer cet établissement pour qu'on puisse tourner la page et penser à autre chose. Par contre le plus intéressant c'est ce qui va arriver derrière. C'est dixit, quel avenir donner à cet équipement ? Il y a eu 5 millions d'euros de dépensés pour un bâtiment. Nous, on propose, on va voir dans le budget, 6 millions d'euros pour : l'ancienne Maison pour Tous, la Poudrière, la poste, peut-être la base du speed sail si on a le temps de tout faire. Vous avez vu tout ce qu'on fait pour le même montant. Là c'est 5 millions pour un bâtiment qui ne marche pas, nous c'est autant pour plein de bâtiments. Et en plus, vous le savez, c'est une nécessité. Et vous le savez mieux que moi parce que je vous l'ai déjà montré au dernier conseil, mais je vais le re-montrer quand même, on vous voit bien en photo sur la lettre de Leffrinckoucke Autrement ! Il y avait quelque chose d'intéressant, je vais me permettre de le lire : « lors des récents débats budgétaires, la majorité municipale a cherché à faire croire que les difficultés financières de la commune s'expliqueraient par un désengagement de l'État à travers la baisse des dotations financières. Cette baisse est une réalité et nous ne l'approuvons pas. Mais nous avons montré, chiffres à l'appui, qu'elle était dramatisée et que surtout elle ne pouvait pas expliquer à elle seule les problèmes rencontrés. En réalité les difficultés de la commune s'expliquent par le choix de la majorité municipale », c'était par les choix que vous aviez faits à l'époque M. Mougel, et dedans il mettent : « celle-ci a décidé de rénover des équipements coûteux et lourds pour une petite commune comme la piscine municipale. » Il n'y a rien d'autre à dire. Et moi, ce que j'aimerais maintenant, c'est qu'on puisse travailler ensemble réellement sur l'avenir de cette piscine. Être fiers qu'à Leffrinckoucke on ait un autre établissement et que ça ne devienne pas, et en tout cas ça ne deviendra pas, des logements, que ce soit rasé, parce que c'est un équipement qui a une histoire et il faut que dans 10 ans, 15 ans, 20 ans, on se rappelle que c'était une piscine mais avec une nouvelle orientation. Voilà. »

N. HENNI : « Oui, M. le Maire... »

O. RYCKEBUSCH : « Alors M. Henni, vous avez déjà pris la parole beaucoup plus que le temps mais je vous laisse encore 30 secondes. »

N. HENNI : « *Oui, mais le problème c'est que vous nous interpellez. Si vous ne nous aviez pas interpellé, croyez-moi on serait resté silencieux. C'est précisément parce que vous nous interpellez, donc du coup, on se doit d'y répondre. On n'a pas changé M. le Maire, et dans les conversations que nous avons avec notamment Chantal Dehaese et Jean-Pierre Mougel sur cette question, on continue de penser que les choix n'étaient peut-être pas les meilleurs à cette époque. Mais, moi je ne vais pas contester le fait, qu'à un moment donné, on ait pu faire des choix d'options technologiques innovantes, et là-dessus, moi je ne veux accabler personne. Mais il est évident qu'une piscine ça coûte. Et il est évident que 4 millions et demi c'est une somme considérable, c'est d'ailleurs pour ça qu'on est désolé qu'aujourd'hui on choisisse de faire l'impasse sur cet investissement et qu'en réalité on gâche de l'argent public dans cette ampleur là. C'est l'une des raisons pour lesquelles on est..., on est dans une position qui n'est pas facile, parce qu'on n'a pas non plus..., on a envie d'être responsable, avec vous, c'est notre devoir d'élu municipal. Mais c'est aussi parce que nous pensons qu'on ne s'assoit pas facilement sur une décision aussi lourde alors qu'on a un investissement que l'on a fait il y a très peu de temps, qu'on continue à rembourser, et ça, ça nous paraît être suffisa..., enfin une raison suffisante pour dire : attention à cette décision qui n'est pas une simple décision. »*

O. RYCKEBUSCH : « *Alors merci pour ce petit mot M. Henni. Simplement pour vous dire quand même que l'investissement, à l'époque, a été fait, alors c'est vrai que c'était quand même plusieurs millions d'euros essentiellement pour le bâtiment, et je le redis, il n'est pas question, et ce serait un gâchis si la piscine demain, je vous annonçais : on va la vendre et on va faire des logements, sauf que ce n'est pas le cas. C'est à dire que là où, quand elle marchait, qu'elle boitait, qu'elle accueillait quelques dizaines de personnes, demain, avec un vrai projet sportif derrière, ça peut être à la semaine des centaines de personnes. Et aujourd'hui, personne autour de la table ne peut nier que les bâtiments dans leur intégralité sont dans un triste état. Vous prenez aujourd'hui judo, ju-jitsu, karaté, ils jouent au dojo avec des tatamis, ils ont dû mettre du carton en dessous des tatamis pour mettre des tapis au même niveau, vous imaginez un petit peu. Demain on est en capacité, vous et nous, de pouvoir réorienter tout ça et de leur proposer des bâtiments de qualité. Ça peut devenir un dojo, judo, karaté, ju-jitsu, multi-activités, baby gym pour les enfants, yoga, enfin on peut faire des choses quand même super belles et on peut être fier d'un bâtiment, alors pas fier parce qu'on aura fermé un piscine certes, mais fier parce qu'on aura donné une réorientation sportive. Et je pense qu'une fois que ce sera fait, on pourra tous être contents du travail qu'on aura fait. Et l'idée c'est que ce soit un bâtiment qui marche et qu'on n'entende plus parler de tous ces problèmes qu'on rencontre et qu'il faut gérer coûte que coûte à chaque fois. Donc, c'est pour ça que la décision c'est maintenant qu'on va la prendre et que je ne repousserai pas le dossier parce qu'on va dépenser de l'argent pour rien et, qu'à un moment donné, il faut trancher. Donc c'est pour ça que je vais trancher aujourd'hui. Donc je vais mettre au vote la fermeture de la piscine. »*

Délibération n° 2_1

Compte de gestion 2021.

L'exécution des dépenses et recettes relatives à l'exercice 2021 du budget de la ville de Leffrinckoucke a été réalisée par le receveur municipal.

Ce compte de gestion est conforme au compte administratif 2021 établi par M. Olivier RYCKEBUSCH, Maire de la commune et ordonnateur du budget.

Les résultats de l'exécution du budget font bien apparaître, en cumulant les résultats antérieurs, un excédent de 1 043 146,70 € en fonctionnement et un excédent de 286 134,25 € en investissement.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI)

ADOpte le compte de gestion 2021 tel que résumé ci-dessus.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer les exemplaires.

FÉLICITE M. le receveur municipal, pour la bonne tenue des comptes.

G. HOEDT : « *Bonsoir mesdames et messieurs, le compte de gestion étant rigoureusement identique au compte administratif, nous allons donc procéder à son analyse en même temps. »*

O. RYCKEBUSCH : « *Donc je vais devoir quitter l'assemblée, parce que je ne peux pas rester avec vous, ça va être mon règlement de compte, je propose de nommer Magalie Lematre, Présidente de la séance. »*

Délibération n° 2_2

Compte administratif 2021.

M. Gilles HOEDT, adjoint chargé des finances, présente le compte administratif 2021, il se décompose de la manière suivante :

section de fonctionnement :
- en dépenses : 6 302 811,62 €
- en recettes : 6 745 958,32 €

Soit un excédent de : 443 146,70 €

section d'investissement :
- en dépenses : 1 189 285,52 €
- en recettes : 1 218 147,65 €

Soit un excédent de : 28 862,13 €

Ces résultats s'entendent propre à l'exercice 2021.

Compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, du résultat antérieur reporté en section de fonctionnement de la somme de 600 000 € et du report en section d'investissement de la somme de 257 272,12 €, la situation budgétaire au 31 décembre 2021 donne les éléments suivants :

section de fonctionnement :

- un excédent de 1 043 146,70 €

section d'investissement :

- un excédent de 286 134,25 €

Soit un résultat global de clôture de 1 329 280 €.

Le conseil municipal, après avoir entendu la présentation des comptes, et sous la présidence de Mme Magalie LEMATRE, à la majorité des voix exprimées (4 abstentions : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI)

ADOpte le compte administratif 2021 tel que résumé ci-dessus.

REMERCIe Monsieur le Maire, ordonnateur de ce budget, pour la bonne gestion de cet exercice financier.

J.P. MOUGEL : « *Oui, je n'ai pas de question. Moi, je voudrais simplement dire que je n'ai pas d'objection, et mon groupe non plus, au compte de gestion et au compte administratif tel qu'ils sont présentés. Ils me paraissent refléter la réalité, et effectivement, une gestion plutôt saine des finances publiques l'année dernière, donc nous voterons pour le compte administratif et le compte de gestion.* »

M. LEMATRE : « *Merci M. Mougel, M. Pedretti.* »

M. PEDRETTI : « *Oui, juste trois choses. Pour l'évolution de l'épargne nette, parce que vous donnez le pourcentage, mais le montant M. Hoedt, et l'évolution par rapport à 2020, est-ce que l'épargne nette de la commune, c'est un indicateur important, a augmenté ou diminué ? Là, je n'ai pas trouvé cela et vous allez m'éclairer, ça c'est la première chose. La deuxième sur les investissements réalisés mais c'est une question générale, je sais bien que vous ne pourrez pas y répondre dans le détail, mais où est-ce qu'on en est dans la mise aux normes pour les personnes à mobilité réduite sur la commune ? Parce que c'est un chantier énorme. Donc si vous pouviez nous faire un petit bilan d'étape là-dessus s'il vous plaît ? Et enfin, troisième chose, mais peut-être je n'ai pas été assez attentif, vous aviez parlé, en commission finances, donc je le dis aussi publiquement d'une étude sur le fort des Dunes, vous pourriez nous en dire plus sur ce qui a été demandé dans cette étude et voilà ?* »

G. HOEDT : « *Alors, à la première question concernant l'évolution de l'épargne nette, vous pourrez vous en rendre compte lorsqu'on parlera, dans une délibération qui arrivera après, l'affectation des résultats, que vous constaterez en hausse par rapport à l'exercice précédent. Ensuite quant aux aménagements liés à la mobilité dans les bâtiments, l'accessibilité, pardon, aux bâtiments pour les personnes à mobilité réduite, entre autre, on a rempli donc cette année une première tranche, ce qui n'avait pas été fait depuis un certain temps. Vous avez pu le constater avec l'aménagement, ne serait-ce que dans la mairie, ou dans les écoles, avec des portes battantes qui permettent, plus larges pour faire passer les personnes éventuellement avec des fauteuils. Il y a encore probablement, à l'heure à laquelle on se parle, au minimum deux tranches, et dans le budget primitif dont nous parlerons juste après, il y a bien entendu un plot dédié à ces travaux. Et enfin, la troisième question concernée, j'ai perdu le fil, l'étude du fort des Dunes, excusez-moi. De la même façon je vous réponds : on en parle dans le budget primitif puisque l'étude prévue se situera dans le budget primitif. Et lors de la présentation du plan pluriannuel d'investissement, il était bien indiqué aussi, dans le débat d'orientations budgétaires, qu'il y avait un plot de réfection de l'entrée, pour des raisons de sécurité, du fort des Dunes, comme le maire l'avait signifié au travers de la commission finances où vous étiez, qu'il y avait nécessité à réaliser ces travaux d'une part, et l'opportunité de faire la réfection de la boulangerie ainsi que le théâtre allemand, pour valoriser encore plus le fort par rapport à ce qui a déjà été fait.* »

J.P. MOUGEL : « *Oui, je voudrais reprendre la parole pour répondre à la question de M. Pedretti. Je signale que j'ai demandé l'étude du fort des Dunes, et j'ai demandé aussi l'étude qui permettrait de comprendre l'évolution du coût des vestiaires de football qui sont quand même passés d'une estimation de 600 000 à 1 million d'euros, et je ne les ai pas eues et je le regrette vivement. En ce qui concerne le taux d'épargne nette, pour répondre à la question de M. Pedretti, la réponse est dans le rapport d'orientations budgétaires*

2022, en 2018, il était de 10,8 %, en 2019 de 9,9 %, en 2020 de 6,3 % (année Covid) et en 2021 de 7,9 %. Donc il a effectivement augmenté entre 2020 et 2021, mais il a quand même plutôt baissé depuis 2018-2019. Néanmoins, je ne pense pas devoir contester ni le compte de gestion, ni le compte administratif sur ce seul fondement. »

G. HOEDT : « Merci M. Mougel pour votre aide. Et pour répondre à votre question concernant les dossiers inhérents à l'étude du fort des Dunes ainsi que les vestiaires de football, ce sont des points qui ne sont pas à l'ordre du jour, mais nous vous présenterons les éléments dans les jours qui vont venir. »

M. LEMATRE : « Il n'y a plus de questions ? Nous allons procéder au vote du compte de gestion et du compte administratif qui est contre ? Qui s'abstient ? Nous allons pouvoir rappeler M. le Maire qui peut réintégrer la séance du conseil municipal. »

N. HENNI : « Vous lui direz qu'on est resté sage. »

M. LEMATRE : « Je lui dirai, vous pouvez compter sur moi. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci, en principe c'est le moment où on règle le compte du maire, donc j'imagine que mon compte a été réglé, ou peut-être pas, ou gentiment. Je n'ai que des amis en fait, en tout cas merci, nous allons maintenant passer..., je vois que M. Henni sourit, ça fait du bien de voir les gens sourire, donc nous allons maintenant passer la délibération suivante. »

Délibération n° 2_3

Affectation des résultats.

Selon le code général des collectivités territoriales, l'affectation des résultats doit intervenir après le vote du compte administratif.

Le résultat global sert en priorité à couvrir le besoin de financement de la section d'investissement. Le reliquat est affecté librement (en fonctionnement ou en investissement).

Le résultat de clôture de la section de fonctionnement 2021 s'élève à **1 043 146,70€**

Le résultat de clôture de la section d'investissement 2021 s'élève à **286 134,25€**

Les restes à réaliser 2021 en dépenses s'élèvent à **69 589,57€**

Les restes à réaliser 2021 en recettes s'élèvent à **200 000€**

Pour l'exercice 2022, il est proposé d'affecter le résultat comme suit :

AFFECTATION 2022				
	DEPENSES		RECETTES	
Fonctionnement	002 – Résultat de fonctionnement reporté	0,00 €	002 – Résultat de fonctionnement reporté	1 043 146,70 €
Investissement	001 – Solde d'exécution	0,00 €	001 – Solde d'exécution	286 134,25 €
			1068 – Excédent de fonctionnement capitalisé	0,00 €
	RAR 2021	69 589,57 €	RAR 2021	200 000,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE la proposition ci-dessus.

J.P. MOUGEL : « Oui, nous, nous allons voter pour cette affectation des résultats. Initialement, c'est ce que j'avais exprimé à la commission des finances, j'aurais préféré qu'une partie de l'excédent de fonctionnement soit affectée directement en investissement, mais comme M. le Directeur financier de la CUD l'avait fait remarquer, en abondant la section de fonctionnement, si tout n'est pas dépensé en fonctionnement, ça aboutit quand même à un transfert de la section de fonctionnement à la section d'investissement, donc nous n'avons aucune raison de nous opposer à cette affectation des résultats. »

Délibération n° 2_4

Vote des taux d'imposition.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les lois des finances annuelles,

Vu l'état fiscal 1259 notifié par les services fiscaux,
Vu le rapport et débat d'orientations budgétaires en date du 8 mars 2022,
L'assemblée est invitée à se prononcer sur les taux suivants :
– 55,83 % pour le foncier bâti
– 61,14 % pour le foncier non bâti.

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE les taux d'imposition ci-dessus

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à signer l'état de notification des taux d'imposition 2022.

J.P. MOUGEL : « *Oui, je relève une stabilité des taux d'imposition, ce qui est plutôt une bonne chose, donc je pense que nous allons voter oui.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Merci. Donc, comme on s'y était engagé, pas d'augmentation de la fiscalité sur le mandat, donc ce sera comme ça cette année. Ce sont des choses que l'on doit voter, bien évidemment, tous les ans, mais en tout cas merci M. Mougel.* »

Délibération n° 2_5

Budget primitif 2022.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L2311-1 et L2312 et suivants,
Vu la loi d'orientation n° 92125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République (loi ATR) et notamment ses articles 11 et 13,
Vu les premières orientations examinées en commission des finances,
Vu le rapport et débat d'orientations budgétaires du 8 mars 2022 en séance du conseil municipal,
Vu l'affectation des résultats proposée par l'assemblée ici présente,
Le projet de budget primitif 2022 s'établit de la façon suivante :
- en section de fonctionnement, les recettes et dépenses s'équilibrent à hauteur de **8 218 800,43 €**
- en section d'investissement, les recettes et les dépenses s'équilibrent à hauteur de **3 885 691,42 €**.

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI et 3 abstentions : C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, L. VERCRUYSSÉ)

OUI le rapport de l'adjoint en charge des finances

ADOPTE le budget primitif 2022 arrêté ci-dessus.

M. PEDRETTI : « *Oui, alors deux, trois remarques rapidement. Sur les dépenses de fonctionnement j'avais eu l'occasion en commission finances de le faire remarquer, les dépenses de personnel augmentent très légèrement, vous l'avez dit M. Hoedt, ce n'est pas ça qui me chagrine, ce qui me chagrine juste c'est la contradiction avec le débat budgétaire qu'on a eu il y a quelques semaines. Pourquoi ? Parce que lors du débat budgétaire le scénario 2, dans lequel la commune est engagée, prévoit des baisses de dépenses de personnel de 4 % en moyenne tous les ans. Et là, c'est problématique parce qu'on en prend pas le chemin. Par ailleurs je ne pense pas que le chemin soit bon, mais ce que je remarque c'est simplement la contradiction flagrante qui est ici. Alors on m'a répondu en commission des finances : ce sera en 2023. Alors cela veut dire qu'en 2023 on aura un budget d'austérité ou quelque chose qui s'en rapprochera. Je veux faire remarquer d'ailleurs que, et ça c'est ma deuxième remarque, toute la question des recettes de fonctionnement dans les prochaines années ça va être extrêmement problématique parce que, vous avez évoqué M. le Maire la baisse prévisible des recettes fiscales liées à la situation de l'usine des Dunes, mais il n'y a pas que ça. Emmanuel Macron..., c'est passé un peu inaperçu et je m'en étonne d'ailleurs, a dit qu'il allait diminuer, s'il était réélu, les dotations aux collectivités de 10 milliards. 10 milliards, ce qui n'a pas fait grand cas et je vais dire que ses nombreux soutiens, dont vous êtes M. le Maire pour le coup, auraient peut-être dû y réfléchir à deux fois. Parce que là, pour le coup, il risque évidemment de nous amputer de nombreuses recettes. Voilà, bon ça va rendre la chose plus complexe si jamais il est réélu, évidemment. Autre chose aussi, j'en reviens au budget de la commune strictement. En matière de dépenses d'investissement M. le Maire, il y a quand même me semble-t-il un problème de priorisation, en tout cas nous, on le remarque comme tel. Vous budgétisez beaucoup de choses, peut-être aurait-il mieux fallu réfléchir aux priorités. Je veux dire que, en un mot, ce n'est pas pour relancer forcément le débat, mais moi je regrette la disparition de la Maison pour Tous, le fait que l'on investisse 600 000 € pour refaire l'Atelier 374, il y avait un équipement qui fonctionnait, qui donnait satisfaction aux familles, non mais M. le Maire, j'ai eu l'occasion d'en parler comme vous dans la campagne électorale, je n'ai jamais entendu un seul mot négatif sur la Maison pour Tous, voilà bon bref passons là-dessus. Là il y a un investissement dont on aurait pu, à mon avis, se priver ou en tout cas le faire de manière beaucoup plus modeste, et à part ça on ferme évidemment une piscine à côté. Et enfin troisième chose, vous recourez à l'emprunt pour 360 000 €. Là aussi, ce n'est pas une question de principe, je ne suis pas contre le recours à l'emprunt, et ça vous le savez M. le Maire, à la condition que ce soit fléché sur des projets bien précis et bien spécifiques. Mais là, ce que je crains, c'est que le recours à l'emprunt ce soit juste pour faire le delta quoi, et visiblement c'est le cas puisque vous avez des*

recettes d'investissement insuffisantes. Et j'ai vu dans le PPI que ça allait se prolonger sur les années suivantes, visiblement en prospective, donc ça c'est un petit peu embêtant. Voilà mes quelques remarques. »

O. RYCKEBUSCH : « Avant de laisser la parole à mon adjoint aux finances qui va vous répondre sur les dépenses de fonctionnement, je voudrais revenir juste sur une chose. Vous nous lancez un peu sur le débat politique, je rappellerai que le premier qui a commencé à tailler drastiquement sur les dotations c'est M. Hollande. C'est lui qui a..., enfin oui vous me parlez de Macron, moi je vous parle de Hollande, donc je peux dire qu'ils se succèdent mais ils font tous un peu la même chose. Par contre, c'est vrai qu'au bout du compte ce sont les collectivités qui en souffrent. Maintenant, concernant la Maison pour Tous, ce n'est pas de la Maison pour Tous dont on s'est séparé, c'est l'Aduges. La Maison pour Tous aujourd'hui est toujours en lieu et place. Pour autant, elle est aujourd'hui fréquentée par beaucoup plus de leffrinckouckois que ça ne l'a été. C'est une réalité, nous sommes allés chercher, parce que nous sommes des élus de terrain, je n'arrête pas de le dire mais c'est tellement vrai, nous sommes allés chercher mesdames et messieurs, et j'espère que vous le savez au moins, que vous savez de quoi est composée votre population, en tout cas j'espère pour vous, elle est composée de 321 personnes veuves ou veufs. 321 personnes ! On a eu l'occasion, nous, de les rencontrer. Parce que j'ai pris le temps, alors je ne vais pas dire que j'ai pris le temps parce qu'après vous allez dire que je n'avais que ça à faire, mais en tout cas je suis allé les rencontrer avec les élus autour de la table, on a eu le temps de partager des moments de convivialité avec eux, et ces personnes là on a réussi à en ramener maintenant dans des endroits qu'ils ne fréquentaient pas. Donc je pense que la plus belle réussite pour un élu c'est ça. C'est de ramener les personnes qui souffrent d'isolement à travers une crise sanitaire qui a démarré depuis deux ans, et on ne sait pas combien de temps elle va durer, qui a créé des peurs et des craintes, et être capable aujourd'hui de ramener ces personnes même si ce n'est que quelques unes, ça c'est notre vrai travail. Et ça j'ai une satisfaction à le faire, donc voilà où nous en sommes là-dessus je ne vais pas m'étendre sur le sujet. Je laisse Magalie répondre sur l'accueil de loisirs. »

M. LEMATRE : « Donc je me permets de répondre à M. Pedretti. L'Atelier 374 accueille donc des personnes seules, beaucoup plus qu'avant, les animations sont restées les mêmes, il y en a d'autres, des nouvelles, et les ados sont beaucoup plus nombreux depuis le début d'année, chose qu'il n'y avait pas beaucoup avant. Nous arrivons enfin à faire venir les adolescents de notre ville, à les faire participer, et à faire des animations. »

G. HOEDT : « Alors M. Pedretti, concernant la question sur le chapitre 012, charges de personnel, je vous disais tout à l'heure que : une augmentation de 8 000 € en y intégrant, cette fois-ci, les 260 000 € liés aux risques statutaires. Si on fait un petit calcul tout bête, j'enlève d'un côté, je mets de l'autre, si on se reporte à l'exercice précédent, - 260 000, + 260 000 de l'autre, 250 + 8, 260 - 8 = 252, résultat net, économies sur les frais de personnel de l'ordre de 250 000 €, si ce n'est pas une économie, je ne sais pas comment ça s'appelle. Comment on appelle ça ? »

O. RYCKEBUSCH : « Je rappelle juste, pour statuer sur ce que tu viens de dire Gilles, ce qui est intéressant c'est que l'assurance statutaire, et on vous l'a dit, elle n'était pas imputée sur le bon chapitre. Nous, on l'a remise parce que c'est une assurance qui permet à la ville de pouvoir récupérer un peu d'argent quand les agents sont en maladie. Par contre on a imputé cette ligne budgétaire, effectivement maintenant, sur la ligne masse salariale, la 012, donc ça a fait un peu monter cette ligne là. Par contre si vous l'enlevez, parce qu'il faut l'enlever. Il faut l'enlever, un chien, un chien, un chat, un chat, eh bien on fait une économie de 150 000 €. Si ça ce n'est pas une économie en un an et demi, je ne sais pas ce que c'est. Et je rappellerai juste que sur ce volet fonctionnement, je peux le retrouver dans les petits slides, conseil municipal qui avait été, je ne sais plus qui, une opposition qui avait dit : « la ville de Leffrinckoucke est à 57, 58 % de masse salariale alors que la strate, la moyenne c'est 47, 48. » Oui, donc on va arriver, effectivement au bout du compte, à cette moyenne nationale, et je rappelle aujourd'hui, mesdames et messieurs, qu'il y a des agents qu'on paie, que Leffrinckoucke paie depuis plus de 10 ans et qui habitent dans le Lot et Garonne. Eh oui, il y a des agents qui ne sont plus là, ils sont malades, qu'on paie et qui habitent dans le Lot et Garonne. Donc on m'excusera mais si ça ce n'est pas de l'argent public gaspillé, eh bien je ne sais pas ce que c'est. Donc ça m'étonne et en tout cas moi c'est non ! Il n'est pas question de laisser ça, c'est non sur toute la ligne ! Donc vous savez, ces économies de 4,2 % ça va être fait sur, justement, des personnes qui sont en arrêt depuis longtemps, et qui sont peut-être à l'aube de la retraite, eh bien à un moment donné il faut peut-être accélérer la machine parce que les leffrinckouckois n'ont pas à payer pour tout ça. Voilà. »

G. HOEDT : « Encore une petite précision, si on fait bien le calcul donc des 252 000 € potentiellement économisés sur le 012, ça ne fait pas 4,2 mais ça fait 6,8 par rapport au budget primitif de 2021. »

J.P. MOUGEL : « Je voudrais intervenir brièvement sur le budget. J'ai demandé le rapport du maître d'œuvre qui a fait une estimation pour les travaux aux vestiaires de football puisqu'on est passé d'une estimation de 600 000 à 1 million d'euros. Je ne l'ai pas eu et je le regrette. J'avais demandé aussi l'étude qui a été réalisée sur les travaux au fort des Dunes, non pas que je sois contre ces travaux là, mais j'aurais bien voulu en prendre connaissance pour voir un petit peu comment les choses étaient présentées.

Dans le budget il est mentionné la vente de biens communaux. On n'est pas hostile dans le principe à ce qui est vente de biens communaux, mais ça reste pour l'instant une recette éventuelle qui est quand même inscrite au budget comme si elle était réelle. Et puis surtout, ce qui me chiffonne vraiment dans ce budget c'est le recours à l'emprunt. Alors que la vente de biens communaux est mentionnée, et alors qu'il y a donc d'autres recettes d'investissement. Nous savons que l'année 2023 sera très difficile et il n'est peut-être pas opportun de recourir à l'emprunt en 2022. Je rappelle que si nous n'y recourons pas, les intérêts d'emprunt diminueront encore et encore dans les années à venir, et que la capacité de la commune de recourir à l'emprunt subsistera. Donc ça fait quand même beaucoup d'éléments qui sont inconnus ou qui demeurent obscurs dans ce budget, c'est dommage. Je pense qu'on aurait pu arriver, par un travail peut-être plus approfondi, j'ai posé beaucoup de questions en commission de finances et je n'ai pas eu toutes les réponses que je voulais, on aurait pu avancer davantage sur ce budget mais nous ne pouvons pas approuver ce budget tel qu'il est présenté aujourd'hui, il y a trop d'éléments, et je regrette profondément qu'avec la perspective qu'on a pour 2023, parce que effectivement les engagements qui avaient été pris par le gouvernement, et par le Président de la République, c'était le maintien des dotations communales jusqu'aux présidentielles, après on ne sait pas, et on peut penser qu'en début de mandat le nouveau Président va certainement resserrer les cordons de la bourse. Donc je pense que le recours à l'emprunt ne s'imposait pas, une ventilation différente des investissements était possible, et, de ce fait, nous ne pouvons pas approuver ce budget. »

O. RYCKEBUSCH : « Merci M. Mougel. Donc juste pour la fiscalité, effectivement, on ne sait pas de quoi seront faites les années 2023, 24, 25,26, effectivement. Sur le 1259, donc sur la fiscalité, personne ne sait aujourd'hui. C'est la raison pour laquelle nous votons, à chaque fois, un budget sur cette période-ci de l'année. Pour avoir déjà, à un moment donné, quelque chose de très instantané, un budget réel, un budget sincère, on sait quelles sont les recettes et donc on sait quelles sont les dépenses. Le PPI qu'on vous a présenté à travers le budget, c'est un PPI qui vient clairement identifier les choses avec une perte de la fiscalité, notamment de l'usine des Dunes. On sait déjà, on aurait pu très bien dire : « allez on va perdre 100 000, 150, 200, combien ? » Non, on perd. Comme ça on sait où on va. Ce PPI aujourd'hui est inévitable si on veut donner à Leffrinckoucke, pour faire un peu comme les autres villes, donner à Leffrinckoucke l'image qu'elle mérite. Donc pour autant, vous avez raison, il y a une donnée qu'on ne maîtrise pas, c'est celle de la fiscalité. Pour autant, ça ne va pas non plus..., et puis la DGF compensera. Concernant maintenant les vestiaires de foot, effectivement vous l'avez dit, je m'en rappelle, en commission finances M. Mougel, vous avez dit que le coût du vestiaire qui avait été annoncé en 2018 est relativement différent du coût annoncé aujourd'hui. Or je répète ce n'est pas un vestiaire, ce sont 4 vestiaires parce qu'on a quand même deux terrains, trois terrains, un terrain d'entraînement et deux terrains où potentiellement il peut y avoir des compétitions, donc ce sont 4 vestiaires comme toutes les villes qui nous entourent, 4 vestiaires, 1 vestiaire arbitre, parce que je l'ai toujours dit les arbitres se changent dans le local à poubelles. Enfin c'est la réalité, je ne l'invente pas, dans le local à poubelle, c'est de l'eau froide, enfin ce ne sont pas des conditions pour accueillir les équipes qui aujourd'hui sont dotées d'équipements super sympas. Donc c'est un équipement, effectivement, qui est plus que ce qui avait été annoncé en 2018, parce que d'abord les coûts ont augmenté, et encore plus ces derniers mois, de l'ordre de 30 à 40 %, je ne vais pas refaire une piscine, mais j'ai discuté avec Patrice Vergriete notamment sur la piscine Paul Asseman, ils ont pris sur 2 lots sur 5, il y en a 3 c'est infructueux, il y en a 2 c'est + 40 %. Et ça c'est là, depuis quelques semaines. Les chiffres annoncés étaient ceux de 2018. 2018-2022 c'est quand même complètement différent. Et en plus à l'époque il n'y avait pas non plus de reconstitution de sol de prévu, c'étaient des translocaux qui étaient prévus. Donc, nous, il y aura bien évidemment une reconstitution de sol, des fondations, il y aura des vestiaires dessus, donc c'est effectivement 1 million d'euros. Mais c'est 1 million d'euros pour des choses de qualité, maintenant, nous aujourd'hui et les autres dans le futur devront, bien évidemment, entretenir leur matériel. Donc ça c'est une chose. Concernant le fort des Dunes, effectivement, ça fait aussi partie des projets d'investissement, on a souhaité, et vous avez déjà fait, M. Mougel, je m'adresse à vous et Mme Dehaese, un travail et ça je ne vais pas le nier, remarquable sur le fort des Dunes, parce qu'aujourd'hui on est doté d'un équipement de qualité, donc franchement je vous en remercie, et je rappelle juste que ce n'était pas, on parlait d'axe politique, pendant la campagne ce n'était pas l'axe que j'avais choisi. Même l'opposition avait souvent critiqué les choix du fort des Dunes, et aujourd'hui regardez, aujourd'hui on a quand même changé avec l'équipe municipale, on s'est dit : « purée c'est quand même quelque chose de beau, quelque chose qui en plus sera une véritable identité pour la ville de Leffrinckoucke dans les années et dans le futur. » Pour autant, je pense que là où vous avez mis déjà quelques pierres, il faut continuer le travail. Le continuer c'est quoi ? C'est qu'on a ce magnifique théâtre allemand avec la fresque Metropolis qui peut demain se transformer en théâtre très intimiste 50 à 60 personnes, c'est magnifique. C'est le four à pain, on a la chance d'avoir quelqu'un aujourd'hui qui est en capacité, et ça a été compliqué à trouver, de nous remettre en état le four à pain et qu'il puisse être réutilisé surtout. On pourrait imaginer la fête du pain, on a une entreprise magnifique sur le territoire c'est la ferme du Duneleet, un petit peu de pub au passage, qui produit des produits bio. Imaginez demain, les matières premières de Leffrinckoucke dans un four à pain au fort des Dunes avec les habitants. Et ensuite, il y a bien évidemment la devanture et le pont levis. La devanture aujourd'hui pose quelques problèmes de sécurité, je ne souhaite pas qu'il y arrive quoique ce soit à quiconque qui se rendra au fort des Dunes.

On a cette possibilité vous et nous ensemble aujourd'hui de relever le défi, le défi que vous avez commencé, et le défi que je compte continuer, c'est d'aller dire et de montrer que le fort des Dunes c'est un équipement qui est, non pas la 11ème place au niveau communautaire, mais qui peut être dans le top 3. Dans le top 3 en fréquentation, aujourd'hui on est à la 11ème place avec 15 000 visiteurs. Le bastion c'est 60 000 personnes. Je suis persuadé qu'on peut aller chercher ce montant là. Il faut communiquer, il faut aller chercher, il faut y aller, et je vous le dirai, c'est ce qui va prouver un peu les choses, on a eu la chance de rencontrer, il y a quelques semaines de cela, des personnes belges qui travaillent là-bas notamment sur la pêche à la crevette, qui est reconnue à l'Unesco à Coxyde en Belgique, ce n'est quand même pas rien. Nous sommes invités le 26 juin prochain par le bourgmestre de Coxyde et bien au-dessus, parce qu'il y avait des personnalités qui veulent nous rencontrer pour développer un vrai partenariat entre Leffrinckoucke et la Belgique. Je rappellerai une chose c'est que la Belgique, niveau tourisme, ils sont 50 points au dessus des français. Et là, on a la chance aujourd'hui de pouvoir s'associer à eux dans une démarche de construction et de collaboration et de faire en sorte que le fort des Dunes soit un élément de qualité et quand ils sont venus au fort des Dunes, parce qu'on les a fait visiter, quand ils sont arrivés devant, ils se sont dit, c'est après en rigolant qu'ils nous l'ont dit, ils ont dit : « eh bien quand on est arrivé là, on s'est dit mince, qu'est-ce qu'on fait ici ? » On ne va pas se mentir, devant ça ne paye pas de mine. Par contre quand ils sont entrés ils ont dit : « wouf ! C'est incroyable. » Et c'est là que je vous rejoins, M. Mougel, je pense que c'est un atout magnifique, il faut y aller et c'est là que je dis à M. Pedretti : « M. Pedretti je ne peux pas vous entendre dire qu'on ne sait pas où on va avec le PPI. » On va..., il y a du travail à faire. Ce sont quand même 34 bâtiments publics à la base, M. Weisbecker disait dans un conseil municipal de 2017, il s'était rendu à une association des maires de France et il avait dit en discutant avec les maires : « je me suis rendu compte que Leffrinckoucke », et il avait raison, « est la ville avec 4 300 habitants la mieux dotée peut-être même de France. » Sauf que je rappelle qu'aujourd'hui, ça on le doit à l'usine des Dunes, les années glorieuses, c'est un peu ce qui va se passer maintenant à Bourbourg, avec quasiment 10 millions d'euros de fiscalité qui vont tomber chaque année. Imaginez un peu ce qu'il pourra faire. Nous, on a eu notre heure de gloire, on ne l'a plus aujourd'hui. Pour autant, en travaillant ensemble, on peut réaxer tout ça et tirer notre épingle du jeu. Donc effectivement on fait très attention, donc 34 bâtiments ça sous-entend qu'il y en a qui vont être vendus. Donc, concernant la vente des bâtiments, je peux vous dire où on en est, en toute transparence. Donc il y a le terrain de la société Pesce qu'il exploitait illégalement depuis plus de 15 ans à Leffrinckoucke qui a été aujourd'hui acté, l'argent est arrivé dans les caisses de la ville, je trouve ça quand même déplorable de voir une entreprise qui s'accapare un terrain et qui se l'octroie, je veux dire à un moment donné non, c'est le terrain de la ville, et je remercie d'ailleurs au passage Mohamed Elhoujjaji, mon adjoint à l'économie, Radwane, je confonds avec Mohamed, mon directeur de cabinet qui coûte très cher, donc avec Radwane Elhoujjaji, qui a fait un travail remarquable et qui a détecté ce terrain qui était, je me fais rire moi-même, donc qui a détecté ce terrain qui était exploité illégalement depuis tant d'années, donc merci Radwane, tu es un jeune élu mais en tout cas tu as bien fait le boulot, tu as déjà ramené presque le salaire du directeur de cabinet. Donc ça c'est déjà bien, ensuite..., bon une petite pointe d'humour ça fait du bien, excusez-moi, ensuite le terrain des Dunes de Flandre, c'est chez le notaire, on est occupé de le passer, donc les ateliers techniques des Dunes de Flandre vont venir en zone d'activités, c'est ce qui était prévu sous votre mandature M. Mougel, donc c'est fait, c'est chez le notaire. Les maisons rue des Anciens Combattants sont chez le notaire également, c'est vendu, c'est pour le mois de juin en principe vente terminée. Ensuite, le foyer Berteloot, on va attendre le déclassement et la désaffectation qui vont être faits au mois de juin, puisque tout le temps qu'on utilise un bâtiment on ne peut pas le déclasser, donc ça va être fait une fois que les travaux auront été faits à la poste et finis également à l'extension de l'ancienne Maison pour Tous, qui est l'Atelier 374 aujourd'hui. Donc ça c'est fait aussi, les personnes sont fortement intéressées, ça va se faire sans problème, reste ensuite, mais on ne l'a pas inscrite au budget, parce qu'on a voulu inscrire ce qui était quasiment certain, c'est effectivement la salle Vanhille, puisque la salle Vanhille on a un beau projet dessus, puisque le rez-de-chaussée c'est pour nos aînés, le premier étage ce serait pour écoute ton cœur, pour les autistes parce que c'est important qu'ils aient aussi leur place et je serai d'autant plus fier qu'on les accueille à Leffrinckoucke, et ensuite tout en haut ce serait des locations pour des jeunes, ce serait en fait un bâtiment très inclusif. Donc l'idée est un peu là. Donc vous voyez on a quand même vraiment avancé, ce sont quand même des choses certaines, on avance sur le sujet. »

G. HOEDT : « Je voulais juste ajouter une petite précision sur la fiscalité par rapport aux pertes potentielles sur la période 2020-2026, par rapport au pacte fiscal et financier, la DGF compense sur les pertes fiscales, du moins la DGF par le biais de la CUD compense les pertes fiscales pour l'instant il n'y a pas de niveau donc on verra. »

N. HENNI : « Oui M. le Maire, on aborde la question du fort des Dunes, de son avenir, notamment sur le plan budgétaire et financier, et vous avez rappelé que l'opposition que nous représentons ici, en partie, a eu pour habitude d'interroger à la fois l'ancienne municipalité, mais nous le ferons aussi avec vous sur la question du fort des Dunes. De la même manière qu'avec la piscine, nous ne nous sommes jamais opposés au principe de la restauration ou de la réhabilitation, mais ce sur quoi nous souhaitons que la municipalité s'oriente, c'est effectivement sur la communautarisation de ces équipements pour des raisons évidentes, on l'a évoqué pour la piscine.

S'agissant du fort des Dunes, on fait face à un patrimoine qui n'est pas aussi singulier que vous le prétendez. Il y a énormément d'ouvrages de cette nature en France, il n'y a pas de caractère exceptionnel au point d'être en mesure d'attirer du monde, ça c'est une première remarque. Et c'est quelque chose qui va nous occuper dans les années qui viennent. La deuxième remarque s'agissant du fort des Dunes, sur le plan strictement financier, on est dans une opération qui ressemble étrangement à la question de la piscine en terme de poids dans le budget. Si je me réfère à l'étude qui avait été réalisée par Via Culture, on était sur du fonctionnement de l'équipement à hauteur de 450 000 €, si je ne m'abuse, annuel, si on arrivait effectivement à construire autour du fort des Dunes une vraie équipe muséale, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Parce qu'on ne peut pas nier le fait que le fort des Dunes aujourd'hui a l'ambition de devenir un centre d'interprétation de la mémoire, en tout cas c'est comme ça que les choses avaient été présentées, mais il n'y a pas de conservateur, il n'y a pas d'équipe scientifique, et je note que sur le programme de visite et les programmes qui sont proposés aux visiteurs, le bâtiment souffre peut-être justement de n'être pas suffisamment singularisé. Et donc, du coup, je crains que vous ne réussissiez pas, in fine, à faire venir et à atteindre les objectifs très ambitieux que vous vous donnez comparativement à ceux qui sont aujourd'hui enregistrés notamment par le musée de l'opération Dynamo. Ce sur quoi nous nous sommes toujours appuyés c'est l'idée que ces équipements participent, ou sont en capacité de participer, à un réseau muséal à l'échelle de la Communauté Urbaine et que c'est dommage qu'ils n'y soient pas. Ou alors si ils y sont, ils sont à la charge de la commune. Or, et c'est quand même quelque chose qui est important, c'est un équipement qui a une vocation à attirer, effectivement, des gens qui viennent d'ailleurs, sauf que nous n'avons ni hôtel ni restaurant dans la commune et que l'attractivité elle est un peu sèche puisque ceux qui se déplacent au fort des Dunes, en général, s'inscrivent dans des itinéraires et ne consomment pas chez nous, et donc du coup on récupère finalement très peu de chose si ce n'est le bâtiment lui-même. Mais le bâtiment lui-même c'est du patrimoine, le patrimoine en réhabilitation ça coûte énormément cher, en fonctionnement ça peut coûter cher si on veut aller au bout des ambitions, et donc du coup, moi j'aurais été, et nous en avons beaucoup parlé entre nous, on a essayé de travailler sur le sujet en rencontrant les gens qui sont responsables à la fois à la Communauté Urbaine et ailleurs, pour dire que c'est peut-être dommage qu'on l'ait laissé dans cette configuration là et que nous aurons peut-être probablement dans les années qui viennent à le regretter maintenant que la Communauté Urbaine semble changer son fusil d'épaule alors qu'à un moment donné elle était prête, effectivement, à l'intégrer dans ses équipements. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors je vais vous répondre. Effectivement, autant pour la piscine ils n'en voulaient pas, que pour le fort des Dunes ils en voulaient, mais on se demande pourquoi ? C'est parce que l'ancienne municipalité a fait ce qu'il fallait pour que ce soit un bâtiment qui aujourd'hui attire les convoitises de chacun. Et moi je peux vous dire, et rappelez-vous le discours qu'on a eu pas plus tard que ce même conseil municipal sur la fameuse CLECT, quand on transfère un bâtiment, si on transfère un bâtiment ça va nous coûter de l'argent. Parce qu'il y a les agents qui sont là-bas, il y a les fluides, on ne peut pas dire que ce n'est pas vrai, il y a le coût de fonctionnement, l'énergie, et tout ça représente un volume, et ce volume sera déduit de la DSC, ça c'est une réalité. Vous me coupez la parole là M. Henni, je ne vous ai pas coupé la parole. »

N. HENNI : « Oui c'est vrai. »

O. RYCKEBUSCH : « Mais je vous laisse la parole, je reprendrai après. »

N. HENNI : « Pardonnez-moi. Non, c'est parce que je voudrais réagir. Moi je suis toujours atterré par cet argument, parce que vous semblez oublier la bataille terrible que certains maires de l'agglomération ont opposé au Président de la Communauté Urbaine, il y a quelques années, quand il s'est agit de communautariser un certain nombre de leurs équipements. Enfin Roger Gouvard quand il fait le pied de grue à la Communauté Urbaine pendant des années pour que son Palais de l'Univers intègre les équipements communautaires, il ne le fait pas parce qu'il va perdre de l'argent. Il le fait parce que c'est une nécessité pour lui, et il le fait parce qu'il y a un gain pour la commune. Quand Roméo Ragazzo se bat pour que son parc animalier, son zoo aujourd'hui devenu Biotopia, intègre les équipements de la Communauté Urbaine, il le fait parce que ça lui permet de générer des économies très substantielles. Donc, effectivement il y a cette règle à la Communauté Urbaine, je la connais, je ne vais pas m'étendre là-dessus, mais il n'est pas du tout évident qu'on perde au change, comme d'ailleurs des maires plus chevronnés que vous, plus expérimentés que vous, ont fait l'examen et sont allés jusqu'au bout de leur logique, et croyez-moi, ils ont plutôt gagné au change. »

O. RYCKEBUSCH : « Moi juste..., je vous laisse la parole juste après M. Mougel si vous le voulez bien. C'est réglementaire la diminution de l'AC. Ce n'est pas..., et M. Ragazzo, M. Gouvard, enfin je ne sais pas, mais le Kursaal aussi peut-être, non le fort des Dunes moi je pense réellement qu'il faut le garder. Il faut le garder, et je rappellerai juste qu'au marché de Noël c'est plus de 4 000 visiteurs quand même. 4 000 visiteurs qui, pour la plupart du territoire, n'avaient jamais visité le fort des Dunes et qui reviennent maintenant avec des groupes, qui reviennent en bus avec des groupes de partout, parce qu'on est occupé nous, avec les agents là-bas, ils ont un vrai contrat d'objectifs : aller communiquer, aller chercher toutes les personnes qui pourraient venir ici. Aujourd'hui ça marche, on le voit, la fréquentation, on est occupé d'accélérer.

Il faut prendre un peu son temps, l'ancienne municipalité n'a pas eu de bol sur le fait que quand les travaux se sont terminés il y a eu la pandémie derrière. Les chiffres, et ils étaient montés à plus de 15 000 visiteurs, quasiment l'équilibre M. Mougel, on aura l'occasion d'échanger. Donc, écoutez, moi je dis 60 000, je dirai simplement : « si tu doutes de la victoire, tu auras à coup sûr la défaite », je suis quelqu'un d'optimiste, je crois fortement au fort des Dunes, tentons l'expérience et il sera toujours l'heure de réfléchir et d'en tirer les conclusions si jamais on voit que ça part à la dérive. Mais, la plus intelligente là-dedans, ce n'est peut-être pas nous, c'est par exemple Zuydcoote quand ils ont transféré la ferme Nord : 1 €, vous ne risquez pas grand-chose. Et là la CUD, c'est la CUD qui va investir, c'est la CUD qui va entretenir, mais nous, les travaux ont été faits. Donc cette question là aurait dû se poser bien avant. Mais par contre, je remercie M. Caenen pour l'investissement personnel qu'il a mis dans ce bâtiment, qui a conduit..., c'est une personne qui s'est battue pour l'entretien du site, pour lequel je rappelle, on va bientôt faire..., et je vous invite tous, à faire une commémoration parce qu'on va appeler le futur théâtre au nom de M. Caenen. C'est une demande qui a été faite par M. Guy-Marc Lemaire, et bien évidemment nous, on a souhaité donner notre accord là-dessus, ce qui est tout à fait normal, parce que grâce au travail qui a été fait, colossal, eh bien ça a permis à l'ancienne municipalité, l'ancienne majorité, de pouvoir venir mettre une première pierre à l'édifice et moi j'ai envie de continuer cette œuvre qui est, à mon sens, un outil qui va amener de la recette pour la collectivité dans les années qui viennent, en tout cas j'y crois. »

J.P. MOUGEL : « Oui, le choix qui avait été fait par l'ancien Maire, c'était d'investir pour qu'il y ait un fort des Dunes. Parce que la crainte, c'était qu'en donnant ça à la Communauté Urbaine tout de suite, compte tenu de la pression qui existait, on ne va pas se mentir, la pression qui existait pour le bastion 32, c'est que ça serve de lieu d'archivage et qu'il n'y ait aucun développement touristique ou d'animations. Donc je pense que la volonté communale d'investir là-dedans commence à produire ses fruits, c'est un équipement qui commence à devenir intéressant, et je pense qu'il est intéressant de continuer quitte à ce que, au moment où ça aura vraiment atteint son plein intérêt communautaire, il y ait un accord passé. Mais je pense que ça..., sauf si on embauche toute une équipe de conservateurs, ce n'est pas un équipement qui devrait être structurellement aussi déficitaire qu'une piscine municipale. Une piscine municipale tout le monde sait que c'est déficitaire, l'intérêt c'est le bienfait pour les habitants, ce n'est en aucun cas un retour sur investissement financier. »

N. HENNI : « Je voudrais simplement préciser une chose, parce que ce qui transparaît aussi de ce que vous dites c'est que..., alors je ne sais pas si on assiste à un changement d'ambition ou de destination du fort des Dunes, mais vous avez évoqué, à escient peut-être, l'idée que le marché de Noël a formidablement fonctionné. Moi, je ne suis pas sûr qu'un conservateur aurait accepté que dans un musée, on puisse organiser ce type d'évènement. Je le dis parce qu'il faut choisir la destination qu'on veut en faire. Si on en reste, effectivement, à un musée, l'ambition est très haute, et effectivement, on pourrait avoir des difficultés. Si effectivement vous voulez en faire un espace commun pour organiser des événements, ce que je peux ne pas contester, ça peut être un choix, à ce moment là on est dans autre chose. Et donc du coup, il faut, à un moment donné choisir. Du reste, c'est une question qui est lourde parce que vous êtes, vous nous l'avez rappelé à plusieurs reprises, garant des finances publiques, ces paris-là s'appuient sur des investissements publics, des financements publics, ce sont les leffrinckouckois qui paient, il faut essayer de faire de sorte qu'on ne soit pas dans la démarche aléatoire mais vraiment dans le pari et dans le succès, parce que sinon on reviendra dans 3, 4, 5, 6 ans, et on vous fera le procès que vous faites à votre prédécesseur. Et ça, il faut que vous l'ayez en tête. »

O. RYCKEBUSCH : « Premièrement, je ne fais pas de procès à mon prédécesseur, bien au contraire, regardez, on a plein de points communs. Par contre, je ne sais pas si vous avez l'habitude de fréquenter les musées notamment à Dunkerque, par exemple. Je ne sais pas, vous fréquentez des fois un peu les musées sur le dunkerquois ? Parce que vous savez que là-bas, on y organise aussi des défilés de mode. Enfin, je ne sais pas, ou je vous l'apprends, au musée portuaire par exemple. Ce qui veut dire, M. Henni, c'est que tout le monde a bien compris aujourd'hui qu'on ne pouvait pas rester confiné sur un seul et même objectif, que c'est le monde qui attire le monde,... »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « Le musée portuaire, M. Henni, et le LAAC également, vous voyez, il y en a peut-être d'autres. Mais le musée portuaire. Non mais, c'est juste pour vous dire... »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « M. Henni, c'est juste pour vous dire que ce qui est important c'est de faire venir du monde, qu'on oubliera jamais le côté historique du fort des Dunes. Pour autant, il y a énormément de leffrinckouckois qui sont venus au fort des Dunes, les leffrinckouckois étaient fiers, ils étaient contents de passer un agréable moment, et l'année prochaine c'était une première, enfin cette année. On va, bien évidemment, continuer l'expérience parce que ça a bien marché, avec des nouvelles animations pour nos

enfants, pour nos aînés, mais c'est vraiment des moments où tout le monde oublie un peu ses soucis, c'est un peu féérique, c'est l'objectif, ça n'entache en rien la mémoire qu'il y a sur ce site. Je vais vous donner juste un exemple. Il y a cette année la..., je ne sais pas si vous courez un peu ? Il y a la première édition de la Dynamorun qui va être faite cette année. Dynamorun c'est quoi ? C'est une course à pied qui va faire entre 16 et 24 kilomètres, et cette Dynamorun a pour objectif de mélanger le sport et la culture, dont le fort des Dunes. Parce qu'on se rend compte qu'il y a beaucoup de personnes qui pratiquent des activités diverses et variées et l'idée c'était de se dire : « allez, on va découvrir en même temps le fort des Dunes, en même temps qu'on court. » Donc c'est la preuve que, vous voyez, on peut y faire plein d'animations, d'activités, je pense que vraiment l'objectif c'est de ramener du monde là-bas, parce que les gens vont parler, vont échanger, vont discuter, et demain il y aura du monde. Et M. Mougel l'a dit, il sera toujours temps, à un moment donné, de dire peut-être on laisse la main ou pas. On verra bien. Mais on ne peut pas se priver d'une éventuelle réussite et il faut quand même y croire, donc voilà un peu ce que je voulais dire. »

Délibération n° 2_6

Attribution de subventions.

Les différentes commissions municipales se sont réunies pour examiner les demandes de subvention des associations locales et autres organismes.

Les montants retenus sont repris dans le tableau ci-dessous, et l'ensemble représente la somme de **103 500 €**.

Associations	Proposition
A.G.F.L	1 500,00 €
A.P.C.L	54 000,00 €
AMICALE DON DU SANG	200,00 €
BADMINTON	500,00 €
COMMERÇANTS DE LEFFRINCKOUCKE	2 000,00 €
COUTURE	500,00 €
CYCLO DUNES LEFFRINCKOUCKE	600,00 €
DENTELLIÈRES	500,00 €
FOOTBALL	20 000,00 €
LEFFRINCKOUCKE FRANCE-POLOGNE	1 200,00 €
H.B.L.M	5 000,00 €
HAMEÇON LEFFRINCKOUCKOIS	500,00 €
JARDINS OUVRIERS	2 000,00 €
JOGGING	2 000,00 €
JUDO	3 000,00 €
KARATE	2 200,00 €
LONGE COTE	500,00 €
SALTARELLA	1 500,00 €
TIR A L'ARC	3 800,00 €
UNC	2 000,00 €
UNIRUN59	2 500,00 €
U.N.R.P.A	1 200,00 €
TOTAL	103 500,00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité

ACCORDE de verser aux associations les subventions reprises sur la présente délibération, sous réserve de la production de l'ensemble des documents demandés.

DIT que les crédits figurent au budget primitif 2022.

J.P. MOUGEL : « Oui, je voudrais intervenir sur les subventions pour indiquer qu'effectivement il y a eu un travail qui a été fait en commission sport-culture et en commission de finances, et qu'à l'issue de ce travail, nous approuvons ces attributions de subventions. »

N. HENNI : « Simplement pour dire qu'effectivement nous allons approuver cette délibération portant sur l'attribution de subventions. On avait une simple petite question à propos de l'association des commerçants de Leffrinckoucke qui est une nouvelle association, je crois comprendre, et qui sollicite pour la première fois une subvention, on peut avoir des éléments sur ce à quoi elle va servir ? »

O. RYCKEBUSCH : « *Donc l'association des commerçants regroupe actuellement 26 commerçants de Leffrinckoucke et de Malo, parce que vous prenez les commerçants qui sont à Malo Terminus, on a plus l'impression qu'ils sont à Leffrinckoucke qu'ailleurs. Donc ça va servir à quoi ? Eh bien ils vont organiser des tombolas, ils vont participer aux festivités, il y aura des galettes des rois à gagner, il y aura des places pour Plopsaland, ils vont participer, en fait, à l'animation de la ville. Donc c'est ce qui se faisait un peu par le passé et qui était animé à l'époque, si je me rappelle bien, par Monsieur « Pâté »...* »

Intervention : « *Monsieur Jean-Pierre Vanbockstael.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Monsieur ? Vous avez compris qui était cette personne. Donc c'était quelqu'un qui animait vraiment bien l'association des commerçants mais aujourd'hui il ne le fait plus parce qu'il n'a plus le commerce. Pour autant, on a retrouvé derrière une certaine envie des commerçants de pouvoir s'associer et de pouvoir participer à l'animation de la ville, j'ai trouvé ça sympa. Donc on les a reçus avec, bien évidemment Radwane Elhoujjaji, pour voir un peu quels étaient leurs demandes et leurs projets. J'ai trouvé ça plutôt intéressant, voilà la raison pour laquelle on valide ce soir les subventions de 2 000 € pour les commerçants. Je vais laisser la parole à Gilles Hoedt.* »

G. HOEDT : « *Juste une petite précision concernant le budget qu'il faut apporter à la séance, nous avons fait un petit comparatif puisque, comme on l'a évoqué précédemment au cours du compte administratif, les subventions avaient baissé. On est revenu, pour objectif, de revenir à minima aux propositions qui avaient été faites en 2021. On s'aperçoit, en plus donc, que si on fait un rapport entre le budget primitif 2022 et concernant donc ces subventions, et auquel on enlève en 2021 les associations qui ne sont plus présentes, on s'aperçoit, donc, entre 2021 et 2022, une augmentation des subventions de l'ordre de 36 700 €. Et pour être tout à fait correct il faut faire un comparatif entre 2022 et 2020 en y apportant les mêmes corrections. On a donc une augmentation entre le budget 2022 et le budget 2020 de 21 000 €. Pour démontrer que les associations sont accompagnées et on leur apporte les subventions nécessaires et en fonction de ce qu'elles ont demandé.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Merci M. Hoedt. Donc je tiens quand même à remercier l'ensemble des présidents d'associations qui ont joué le jeu l'année passée concernant la baisse de subvention que j'avais annoncée dont l'objectif unique était bien évidemment que tout le monde fasse attention en lien avec la crise sanitaire. J'avais vu sur les réseaux quelques temps après les soldes d'hiver, - 60, - 40, - 30, - 20 %. Moi je m'étais engagé à ce que ce soit une année exceptionnelle pour tout le monde, ils ont joué le jeu, donc je tiens à les remercier parce que c'est toujours difficile d'annoncer une baisse de subvention. Pour autant, cette année je reviens à l'engagement qu'on avait, voire au-delà. Donc on ne peut que se satisfaire de la bonne gestion qui a permis de pouvoir annoncer un maintien, voire plus de subventions, et je remercie surtout les présidents d'associations qui sont, plus que jamais, mobilisés pour la vie de la collectivité, puisqu'à chaque fois qu'on les appelle, que ce soit les dentellières, les couturières, l'hameçon leffrinckouckois-teteghemois, le basket, l'HBML, enfin toutes les associations, elles sont nombreuses, donc je ne vais pas toutes les citer, je ne voudrais pas faire d'impair en oubliant, je les remercie parce qu'à chaque fois qu'on les appelle elles sont là. Donc, et ça pour moi c'est important, les assos sont là, c'est un socle et je sais qu'on peut s'appuyer sur leur soutien et leur aide. Donc voilà je tiens à les remercier.* »

N. HENNI : « *Oui simplement pour dire : on a eu des soldes d'hiver et on n'aura pas de soldes de printemps, donc tout va bien.* »

Délibération n° 2_7

Gestion de la dette.

Par délibérations en date du 26 août 2020 et du 4 novembre 2020, le conseil municipal a délégué, pour la durée du mandat, une partie de ses attributions au Maire en vertu de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment la possibilité de recourir à l'emprunt.

Il est proposé de redéfinir le champ et les limites de cette délégation précitée, afin de suivre les recommandations de la circulaire interministérielle n° IOC/B/1015077/C du 25 juin 2010, élaborée pour sensibiliser les collectivités locales sur les risques inhérents à la gestion active de la dette et rappeler l'état de droit sur le recours aux produits financiers et aux instruments de couverture du risque financier.

Sous l'éclairage des conséquences de la crise financière et des difficultés pour certaines collectivités, liées à la souscription de certains produits sophistiqués, la circulaire recommande en effet très vivement de limiter la délégation en matière de recours à l'emprunt à la fin de l'exercice et de la renouveler chaque année en définissant de manière plus précise le champ de cette délégation.

La présente délibération a pour objet :

- de présenter la situation de l'endettement de la commune de Leffrinckoucke à la date du 31 décembre 2021, de préciser également la stratégie d'endettement en projetant de manière prévisionnelle la situation de l'endettement envisagée à la date du 31 décembre 2022 et de définir les caractéristiques essentielles des

contrats relatifs à la gestion de la dette susceptibles d'être conclus, en déterminant notamment des règles plus claires s'agissant en particulier du recours aux produits structurés (niveau maximum de risques admis),

- de confirmer, au titre de l'exercice 2022 la délégation accordée par le conseil municipal au Maire pour la souscription et la gestion des emprunts à court, moyen ou long terme, pour les opérations utiles à la gestion des emprunts dans les conditions précisées ci-après.

Situation de l'endettement de la ville de Leffrinckoucke au 31 décembre 2021

A la date du 31 décembre 2021, la dette s'élève à 1 065 932,38 euros contre 1 312 404 euros au 31/12/2020. Le portefeuille de dette est composé de 3 emprunts souscrits auprès de 2 établissements bancaires. La Caisse d'Épargne est le principal prêteur avec un encours de 994 111,94 euros, représente à lui seul presque l'intégralité du volume des financements (93,3%). Dexia est le deuxième prêteur avec un encours de 71 820,44 euros (6,7% de l'encours de la dette).

En l'absence de recours à l'emprunt sur l'exercice 2021 pour financer les investissements, la Commune de Leffrinckoucke se désendette de manière progressive - 246 47,62 € (- 18,78%).

Le taux moyen de la dette s'élève à 4,49%. La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne sont respectivement de 7 ans et 8 mois, et de 3 ans et 11 mois. Cela laisse la possibilité à la commune d'emprunter sur des durées plus longues pour lisser les annuités de la dette.

La dette ne présente aucun risque de taux, celle-ci est essentiellement indexée à taux fixes (dont un taux fixe structuré à risque faible arrivant à échéance le 25/01/2023).

Dans le cadre de la charte de bonne conduite "Gissler", les produits de financements doivent désormais être classés en fonction des risques qu'ils comportent en raison de l'indice ou des indices sous-jacents et/ou de la structure qui peut amplifier considérablement les effets liés à la variation de l'indice proprement dit.

Au regard de la charte "Gissler", 100 % de l'encours de la commune de Leffrinckoucke est positionné sur un risque considéré comme faible, risque compris entre 1A et 1C (indice ou indices sous-jacents essentiellement en euro et risque de structure faible) :

- Risque faible (100 % de l'encours total) :

- 926 820,44 euros de dette classée 1-A (86,95% de l'encours total),

- 139 111,94 euros de dette classée 1-B (13,05 % de l'encours total).

- Risque potentiellement élevé (0 % de l'encours total).

- Risque potentiellement très élevé (0 % de l'encours total).

Stratégie d'endettement au titre de l'année 2022

En ce début d'année, les conditions de financement des collectivités territoriales se sont particulièrement dégradées.

La guerre en Ukraine, le renforcement des perspectives d'inflation, et les annonces de la Banque Centrale Européenne laissant présager un resserrement monétaire plus rapide ont tiré à la hausse les rendements des emprunts d'Etat. Les taux long terme (maturités 10 à 20 ans) ont subi une très forte hausse +1 % (soit 100 points de base) en l'espace de 3 mois.

Malgré tout, les financements offerts aux collectivités territoriales resteront encore relativement attractifs, anticipés en dessous de 2% sur une maturité de 20 ans.

La commune de Leffrinckoucke devra recourir à l'emprunt sur l'année 2022, afin d'assurer le financement du programme d'investissement.

Dans une démarche de bonne gestion, une mise en concurrence des établissements de crédit sera bien sûr réalisée dans le but d'obtenir les meilleures conditions financières possibles.

Afin d'assurer une bonne lisibilité des frais financiers, la consultation bancaire sera orientée prioritairement vers le recours à un emprunt à taux fixe (à défaut indexé sur le taux du livret A).

Situation de l'endettement de la commune de Leffrinckoucke envisagée au terme de l'année 2022

S'agissant de l'année 2022, l'évolution de l'endettement sera également directement corrélée au volume effectif des investissements et des ressources propres (en fonctionnement et investissement) qui seront réalisés. Le recours à l'emprunt constitue en effet la variable d'ajustement du financement des investissements.

Sur la base de la réalisation de l'intégralité des investissements prévus au budget primitif 2022 d'un montant de 3 579 671 euros, le besoin d'emprunts nouveaux s'établirait à 360 000 euros.

Dès lors l'endettement devrait progresser légèrement de 96 936,35 euros pour atteindre

1 162 868,73 euros au 31 décembre 2022 (contre 1 065 932,38 euros au 31 décembre 2021).

L'intégration de nouveaux financements au cours de l'année 2022 dans des conditions de taux inférieurs à 2% devrait conduire à une baisse significative du taux moyen de la dette globale. Celui-ci pourrait s'afficher à 3,63% au 31/12/2022 (contre 4,49% au 31/12/2021). La durée de vie résiduelle et la durée de vie moyenne progresseraient respectivement à 11 ans et 4 mois et 5 ans et 9 mois, ces durées restent bien inférieures à celles des communes de la même strate.

Par ailleurs, la dette ne présenterait aucun risque de taux, celle-ci devrait en effet être essentiellement orientée à taux fixes (dont un taux fixe structuré à risque faible arrivant à échéance le 25/01/2023).

Au regard de la charte "Gissler", 100 % de l'encours de la commune de Leffrinckoucke serait en effet positionné sur un risque considéré comme faible, risque compris entre 1A et 1C (indice ou indices sous-jacents essentiellement en euro et risque de structure faible).

- Risque faible (100 % de l'encours total) :

- 1 134 384,21 euros de dette classée 1-A (97,55 % de l'encours total),
- 28 484,52 euros de dette classée 1-B (2,45 % de l'encours total).
- Risque potentiellement élevé (0 % de l'encours total).
- Risque potentiellement très élevé (0 % de l'encours total).

Vu l'avis de la commission finances du 5 avril 2022

Le conseil municipal, après avoir entendu ce qui précède et en avoir délibéré, **à la majorité des voix exprimées (4 contre : C. D'HORDAIN, M. PEDRETTI, F. LAILLANT, N. HENNI et 3 abstentions : C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, L. VERCRUYSSÉ)**

DONNE délégation au Maire de la commune de Leffrinckoucke au titre de l'exercice 2022, pour la souscription des emprunts à court, moyen ou long terme destinés au financement des investissements prévus au budget, pour les opérations utiles à la gestion des emprunts.

Cette délégation est donnée dans les conditions qui suivent :

Financement par voie d'emprunt des investissements et gestion active du stock de la dette.

Pour réaliser tout investissement, et dans la limite des sommes inscrites chaque année au budget, le Maire de la commune de Leffrinckoucke est autorisé à contracter des produits de financement à court, moyen ou long terme (nouveaux et/ou de réaménagement et de refinancement).

Le Maire de la commune de Leffrinckoucke est autorisé dans un souci d'optimisation de la gestion de la dette, à recourir à des produits de financement qui pourront être :

- des emprunts classiques : taux fixe,
- et/ou des emprunts assortis d'une option de tirage sur une ligne de trésorerie,
- et/ou tout autre produit de financement dont la classification telle que définie dans la charte de bonne conduite "Gissler" ne pourra être supérieur à 2C.

Les emprunts devront être libellés exclusivement en euros.

Le Maire de la commune de Leffrinckoucke est autorisé à recourir à l'ensemble de ces produits de financement dans la limite des crédits votés au budget, soit un montant maximum de 360 000 euros au titre de l'année 2022.

La durée des produits de financement ne pourra excéder 40 années. Le profil d'amortissement pourra être linéaire, progressif, in fine ou à la carte.

Conformément au décret d'application n° 2014-984 relatif à l'encadrement des conditions d'emprunt des collectivités locales, les emprunts pourront être mis en place qui si leurs taux d'intérêt sont construits tels que suit :

- emprunt à taux fixe classique.

L'index en question devra obligatoirement être l'un des index suivants :

- un taux de marché interbancaire de la zone euro, du marché monétaire de la zone euro et encore le taux d'un emprunt d'un Etat membre de la zone euro (OAT par exemple),
- les taux du livret d'épargne tels que définis aux articles L221-1, L221-13 et L221-27 du Code Monétaire et Financier (livret A, LEP et LDD).

Dans le cas où l'emprunt souscrit ne serait pas un taux fixe classique, le taux d'intérêt payé devra absolument être capé (taux plafonné). Le taux maximal payé sera égal au double du taux le plus bas constaté sur les trois premières années.

Les contrats de prêt pourront également comporter une ou plusieurs des caractéristiques suivantes :

- la faculté de modifier une ou plusieurs fois l'index relatif au calcul du ou des taux d'intérêt notamment pendant la phase de mobilisation,
- la faculté de procéder au remboursement temporaire d'un emprunt (afin de gérer au mieux la trésorerie et minimiser ainsi les frais financiers),
- la faculté de procéder à des tirages échelonnés dans le temps, à des remboursements anticipés et/ou consolidation,
- la possibilité d'allonger la durée du prêt,
- la faculté de mener toute forme de réaménagement de dette,
- la faculté de modifier la périodicité, le profil d'amortissement,
- la possibilité de procéder à un différé d'amortissement.

Le Maire de la commune de Leffrinckoucke est autorisé également, dans un souci d'optimisation du stock de dette visant notamment à réduire la charge de la dette ou à modifier la stratégie d'endettement, à recourir aux opérations décrites ci-dessous :

- procéder au remboursement anticipé des emprunts en cours, avec ou sans indemnité compensatrice selon les termes convenus avec l'établissement prêteur, et de contracter (auprès du prêteur initial ou d'un autre) éventuellement tout contrat de prêt de substitution pour refinancer les capitaux restants dus et, le cas échéant, les indemnités compensatrices,
- la faculté de procéder au remboursement temporaire d'un (ou plusieurs) emprunt(s) ou au règlement par anticipation d'échéances (afin de gérer au mieux la trésorerie et minimiser ainsi les frais financiers),
- plus généralement décider de toutes opérations utiles à la gestion des emprunts.

Des commissions pourront être versées aux contreparties ou aux intermédiaires financiers dans la limite des crédits votés.

A ce titre, le Maire de la commune de Leffrinckoucke est autorisé :

- à lancer des consultations auprès de plusieurs établissements financiers dont la compétence est reconnue pour ce type d'opérations,
- à procéder à la souscription et à la gestion des emprunts, aux opérations financières utiles à la gestion de la dette (réaménagement, refinancement...) dans le strict respect des dispositions arrêtées précédemment,
- à approuver et signer tous les actes et contrats nécessaires à ces opérations.

Délégations.

En application de l'article L2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Maire pourra reporter, sous sa surveillance et sa responsabilité, les délégations reçues du conseil municipal à un adjoint ou à un conseiller municipal.

Information du conseil municipal.

Le conseil municipal sera tenu informé des emprunts mis en place, et de manière générale de toutes les opérations relatives à la gestion de la dette réalisées dans le cadre de la délégation, dans les conditions prévues à l'article L2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales.

M. PEDRETTI : « *Oui M. le Maire, nous, nous allons voter contre cette délibération et rapidement je vais expliquer pourquoi, je l'ai dit en commission de finances, donc je répète publiquement ce que j'ai dit en commission. Moi, ça me gêne sur le principe de donner, au fond, tous pouvoirs au Maire de négocier les conditions d'un emprunt sans qu'il y ait une décision d'un organe élu, c'est à dire en l'occurrence le conseil municipal, ni même d'ailleurs, une consultation au préalable de la commission finances. Voilà M. le Maire, moi je ne vous fais aucun procès, je sais que vous ferez au mieux pour négocier les conditions d'emprunt et c'est quand même un enjeu important : taux d'intérêts, échéancier, etc. Sur un plan démocratique il serait normal que ça revienne, à minima, devant la commission finances qui peut être très très réactive. On nous a expliqué qu'il fallait réagir vite parce qu'il y avait des banques qui attendaient des réponses, elles peuvent attendre un petit peu qu'il y ait un organe délibérant qui se réunisse. Donc pour ces raisons démocratiques là, nous voterons contre cette délibération.* »

O. RYCKEBUSCH : « *Merci M. Pedretti. Juste pour rappel, depuis 2020 le Maire a déjà pouvoir, ça a été voté en conseil municipal. La seule chose aujourd'hui c'est que, Gilles Hoedt vous l'a dit, on aurait pu très bien laisser pour la durée complète du mandat et puis c'était terminé. Sauf que nous, on a fait le choix dans un but démocratique de le mettre tous les ans à l'ordre du jour, donc c'est quand même très transparent.* »

J.P. MOUGEL : « *Oui, c'est très bien de le mettre tous les ans à l'ordre du jour, mais comme on pense, nous, qu'il ne faudrait pas emprunter, on s'abstiendra sur cette délibération.* »

Délibération n° 2_8_A

Créances éteintes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en créance éteinte,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Dunkerque a adressé à la mairie l'état des créances à éteindre du fait que les redevables font l'objet d'un plan de rétablissement personnel homologué par le Tribunal d'Instance,

Considérant la somme totale, arrêtée au 8 mars 2022, s'élevant à 501,60€ et concernant l'année 2018,

Le conseil municipal, à l'unanimité

ADMET en créances éteintes la somme de 501,60€

IMPUTE la dépense sur le budget 2022, en section de fonctionnement, à l'article 6542

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en créance éteinte.

J.P. MOUGEL : « *Je crois que vous avez changé l'ordre des délibérations par rapport à la synthèse, mais ce n'est pas grave, ils s'agit de créances qui sont éteintes par suite d'un plan de surendettement et de rétablissement personnel, donc ça a été validé soit par la commission de surendettement, soit par le juge, nous allons donc approuver, je ne pense pas qu'on puisse faire autre chose, cette extinction des créances.* »

Délibération n° 2_8_B

Admission en non valeur.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en non-valeur,

Vu l'Instruction budgétaire et comptable M14,

Considérant que le Service de Gestion Comptable de Dunkerque a adressé à la mairie l'état d'admission en non-valeur de créances ayant fait l'objet de diverses poursuites mais qui n'ont pu être recouvrées,

Considérant la somme totale, arrêtée au 8 mars 2022, s'élevant à 639,67€ et concernant les années 2019, 2020 et 2021,

Le conseil municipal, à la majorité des voix exprimées (3 abstentions : C. DEHAESE, J.P. MOUGEL, L. VERCRUYSSÉ)

ACCEPTE l'admission en non-valeur des titres des années 2019, 2020 et 2021 pour un montant total de 639,67€

IMPUTE la dépense sur le budget 2022, en section de fonctionnement, à l'article 6541

AUTORISE M. le Maire ou son représentant à accomplir toutes les formalités nécessaires à cette admission en non-valeur.

J.P. MOUGEL : « Là, la situation est différente, parce que nous ne savons pas trop pourquoi ces gens n'ont pas payé la cantine, la location de garage. On a eu une explication à la commission de finances sur l'occupation du domaine public, bon d'accord, mais pour ce qui concerne des personnes qui ne payent pas la cantine de leurs enfants, on n'a pas suffisamment d'éléments, donc nous allons nous abstenir. »

G. HOEDT : « Ce sont des éléments de 2019, M. Mougel, et, comme vous le savez, par rapport aux recouvrements financiers liés aux tribunaux, voilà la raison pour laquelle il y a une demande d'admission en non valeur. »

Délibération n° 3

Motion de soutien aux salariés de Valdunes.

La situation actuelle de Valdunes est inquiétante. Outre le contexte international lié à la guerre en Ukraine, l'actionnaire principal, Ma Steel, ne semble plus faire de ses usines en France une priorité. Dès lors, la réduction de l'activité, en particulier à Leffrinckoucke, mobilise à juste titre les syndicats. C'est pourquoi nous voulons affirmer ici toute notre solidarité avec les salariés, légitimement inquiets pour leur avenir. Chacun sent bien que la pérennité même de l'usine est menacée et, au-delà, l'avenir d'une part de notre industrie locale.

Nous pensons qu'il faut tout faire pour préserver l'emploi. **Nous appelons donc à une mobilisation commune des élus et des habitants pour défendre l'usine de Valdunes, à l'instar de ce qui s'est fait sur d'autres territoires également touchés par des risques de suppressions de postes.** Nous voulons que cette usine reste une entreprise compétitive et d'avenir sur notre territoire. Les salariés peuvent compter sur notre soutien total et notre détermination pour préserver et développer l'emploi sur le site.

Motion présentée par le groupe « Leffrinckoucke Autrement ! »

Le conseil municipal, à 7 voix pour et 20 abstentions : O. RYCKEBUSCH, S. DZIKOWSKI, G. HOEDT, M. LEMATRE, M. LILLIO, V. BOURGOIS, R. ELHOJJAJI, D. MARSCHAL, P. STRUK, J. LOPEZ, E. RICHARD, S. THOMAS, J.P. GOKELAERE, S. LESTAVEL, B. ETCHEVERRY, L. MARCANT, D. BUGE, R. DANIEL, M. COEUGNET, G. COLIN

APPROUVE la motion ci-dessus.

D. MARSCHAL : « Oui, ma question..., je lis que : « les salariés sont légitimement inquiets pour leur avenir », tout simplement, est-ce que vous avez rencontré la direction ? Est-ce que vous avez rencontré les organisations syndicales pour pouvoir écrire cela ? »

N. HENNI : « Je vais répondre à Delphine Marschal. Nous n'avons pas rencontré le directeur de l'usine des Dunes, nous n'avons pas rencontré, non plus, les responsables syndicaux, mais vous n'êtes pas sans savoir que c'est un sujet qui a été largement traité par la presse, et nous nous sommes fondés sur les éléments apportés par la presse pour rendre compte de cette motion, et vous demander d'exprimer de la solidarité à l'endroit des difficultés de l'entreprise. »

D. MARSCHAL : « Merci pour votre réponse. »

R. ELHOJJAJI : « Merci M. le Maire, j'aimerais rebondir sur une phrase dans cette motion qui m'interpelle, c'est, je cite : « nous pensons qu'il faut tout faire pour préserver l'emploi. » Effectivement, je suis surpris car nous, équipe municipale majoritaire, nous sommes battus pendant des mois pour développer le site et donc créer de l'emploi. Pendant que vous, vous criez haut et fort à qui veut l'entendre qu'il y aura trop de camions, trop de poussières, et j'en passe. De plus, vous attaquez, sur les réseaux sociaux, les entreprises qui investissent des millions sur le site. Pour cela, je vous demande donc d'être plus tendre avec vos propos. Merci. »

N. HENNI : « Ce qui devait être un simple exercice d'expression de solidarité est en train de virer à quelque chose que je n'ose pas qualifier. Le sujet n'est pas là et je n'ose pas ouvrir le débat maintenant parce que je crois que chacun a envie de rentrer chez soi, mais on aura peut-être l'occasion d'aborder ce sujet, je crois qu'il est d'intérêt public que les leffrinckouckois puissent être entendus sur les inquiétudes qu'ils manifestent à propos d'activités qui s'installent sur la commune. Et évidemment, ce n'est pas en contradiction avec l'idée de vouloir défendre l'emploi sur la commune, bien évidemment, encore faut-il que ces emplois, que ces

activités, ne viennent pas rendre la vie des leffrinckouckois insupportable. Et, sans trahir de secret, mais je crois que les leffrinckouckois auront bientôt l'occasion de s'en rendre compte, il y a des problèmes qui sont posés sur le site par rapport à un certain nombre de sujets. Encore une fois, je ne vais pas rentrer dans les détails sur lesquels il y a des préoccupations qui se manifestent, et nous, on est dans notre rôle d'interpellation à la fois des responsables économiques, en tout cas ceux qui investissent. Après, moi je demande à voir si vous avez lu des choses qui pourraient ressembler à des atteintes aux personnes, à des atteintes aux activités et à l'activité économique. Il faudra me le préciser parce que moi, je n'ai pas souvenir d'avoir écrit des choses qui pourraient être assimilées à des atteintes aux personnes, sauf à vouloir considérer que la défense des intérêts leffrinckouckois est en soi une atteinte aux personnes, ce qui n'est pas ma conception, voyez-vous. Moi je pense que l'installation d'activités économiques doit aller converger avec l'intérêt des personnes. Et je vais vous rappeler quelque chose que vous ne connaissez pas forcément parce que vous n'êtes pas un ancien leffrinckouckois et peut-être que les éléments de l'histoire locale vous échappent. Mais vous savez, quand l'usine des Dunes s'est installée en 1911, elle a fait l'objet d'une levée de bouclier. A l'époque on est en pleine révolution industrielle, en tout cas en France, et alors que l'établissement est en train d'investir alors là, pour le coup, des sommes qui pourraient être non pas comparées à des millions, mais à des milliards de l'époque, vous avez, par exemple, l'ensemble des médecins de l'hôpital maritime de Zuydcoote qui se sont réunis, le président de l'institut, qui ont écrit au Préfet, qui ont protesté parce que l'usine des Dunes qui allait s'implanter allait voir s'échapper des fumées vers l'établissement de santé et que ce n'était pas entendable pour les médecins. Et à l'époque, les ingénieurs de l'usine des Dunes qui étaient prêts ont dû revoir leur copie, ils ont redessiné les plans de l'usine des Dunes, ils ont réaménagé et reventilé l'ensemble des espaces qui étaient dévolus notamment aux hauts fourneaux de façon à ce que les nuisances s'éloignent le plus possible du sanatorium. C'est dans l'ordre des choses, voyez-vous, et lorsque vous avez, honnêtement, une activité, par exemple, de traitement de déchets issus du BTP avec l'installation de concasseurs, par exemple, vous ne pouvez pas ne pas vous interroger sur les nuisances qu'elle peut potentiellement porter. Et de même qu'on aura forcément des camions qui passeront mais on aura probablement l'occasion d'en discuter, à mon avis, dans quelques semaines. »

J.P. MOUGEL : « Je peux prendre la parole ? Je pense qu'on s'éloigne un peu du sujet, la motion c'est une motion de soutien aux salariés de Valdunes. Tout le monde sait, enfin on connaît tous plus ou moins des salariés de Valdunes, on sait que c'est une usine qui ne va pas très bien. Je crois qu'on ne va pas attendre qu'elle soit fermée pour faire une motion, au moins, de soutien. Dans la motion il n'y a pas de mot polémique pour d'autres activités qui essaient de s'implanter sur le site. Donc je pense que cette motion, en tant que telle, pourrait être votée. »

O. RYCKEBUSCH : « Alors merci M. Mougel, juste, et vous avez raison de le dire. Pour votre information, bien avant qu'on ne reçoive cette demande, M. Pedretti, qu'on a acceptée, il est évident que si demain il y avait un souci, il faudrait soutenir. Enfin j'espère qu'on n'en arrivera pas là. Pour autant, j'ai reçu il y a quinze jours le directeur de Valdunes, parce que lui-même s'interpellait de voir dans la Voix du Nord un article, et il dit en gros : « je ne comprends pas, parce que Valdunes ne va pas mal. » C'est quand même le big boss qui le dit. Ne va pas mal, la seule problématique qu'on rencontre aujourd'hui c'est l'augmentation des fluides qui est aujourd'hui un frein, mais pas que pour eux, pour l'ensemble de l'industrie française. Parce qu'aujourd'hui, vous savez comme moi que réchauffer de l'acier à 1 300 degrés avec des brûleurs au gaz, les factures sont colossales. Donc, moi il m'a dit clairement qu'en fait ça n'allait pas mal, mais qu'effectivement, la crainte aujourd'hui sur le site c'était l'impact de l'augmentation des fluides. Pour autant, vous avez raison, c'est important que tout le monde sache que les élus sont là. Pour autant, le groupe que je représente n'ayant pas eu de demande, ni du directeur, ni des organisations syndicales, ni d'aucun employé, notre groupe va faire le choix de s'abstenir. »

M. PEDRETTI : « Oui M. le Maire, bon si vous faites ce choix là, personnellement je le regrette, parce que, il fut un temps quand même, et je parle sous contrôle de M. Mougel, où on pouvait proposer des motions de ce type de manière très consensuelle. Tout ça ne mange pas de pain finalement. Ce sont des motions de principe, voilà, ça fait toujours plaisir pour ceux qui les entendent, je pense aux salariés, à mon avis. Alors, vous avez la parole patronale, très bien, M. le Maire, très bien. Moi, je lis dans la presse parce que je n'ai pas vos réseaux pour aller discuter directement avec le directeur de l'usine, mais moi je lis dans la presse la parole intersyndicale, elle est inquiète. D'accord, il y a deux paroles dans cette affaire. Ma tendance politique, peut-être pas la vôtre, me fait plutôt écouter la deuxième que la première. Et une chose est sûre, c'est qu'il y a un principe de précaution dans cette affaire. Enfin, on est instruit par l'histoire quand même. Les belles paroles de nos dirigeants d'entreprises on en a entendu beaucoup et on a vu que, souvent, ça menait à des choses pas très très positives. Voilà, c'est regrettable que sur quelque chose qui est de l'ordre du principe, qui devrait faire, à mon avis, consensus ici, presque indépendamment des choix politiques de chacun, ce ne soit pas le cas, vraiment je le regrette. »

O. RYCKEBUSCH : « On a eu cette même discussion, rappelez-vous sur Ascométal. Et rappelez-vous quand même ce que les agents ont dit, parce qu'il faut les entendre, vous savez il faut écouter ce qui se dit au loin. « Ne nous aidez pas, laissez nous tranquille, on est occupé de négocier avec nos employeurs. » C'est ce qu'ils ont dit, et nous, on les avait rencontrés, ils ne voulaient pas de motion. Non mais, on aura l'occasion un jour si vous voulez de tous les inviter... »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « M. Pedretti, la question n'est pas là, c'est que j'aurais bien l'occasion, si demain il y avait une grosse inquiétude pour Valdunes, une inquiétude réelle, avec une demande des agents, du directeur, etc., de bien évidemment reconsidérer mes propos. Aujourd'hui ce n'est pas le cas. Moi j'entends ce qu'il se dit et surtout les employés, vous savez la direction est assez transparente, ils leur ont dit ce qui va et ce qui ne va pas, ce ne sont quand même pas des pions. Par contre, il faudrait quand même que vous arrêtez à chaque fois de me mettre dans une case. Moi, je suis simplement quelqu'un qui fait de mon mieux pour aider les gens. Regardez les personnes qu'on accueille, on parlait d'indemnités tout à l'heure, vous savez que chaque élu autour de la table met de l'argent tous les mois pour les Ukrainiennes ? »

Intervention inaudible.

O. RYCKEBUSCH : « Non, mais je vous le dis parce que vous parlez de..., laissez-moi parler. Vous me mettez tout le temps à droite, dans la case des patrons. Arrêtez un petit peu. Vous, vous êtes de quel côté ? Du côté qui n'existe plus ? Arrêtez s'il vous plaît. Bon allez, on va passer au vote. Le conseil est terminé, je vous souhaite à toutes et à tous une bonne soirée, merci à bientôt. N'oubliez pas de signer s'il vous plaît. »

L'ordre du jour est épuisé, M. le Maire clôt la séance.

G. HOEDT

M. LEMATRE

M. LILLIO

V. BOURGOIS

R. ELHOJJAJI

D. MARSCHAL

P. STRUK

J. LOPEZ

E. RICHARD

S. THOMAS

J.P. GOKELAERE

B. ETCHEVERRY

D. BUGE

R. DANEL

M. COEUGNET

G. COLIN

C. D'HORDAIN

M. PEDRETTI

F. LAILLANT

N. HENNI

C. DEHAESE

J.P. MOUGEL